

YVES BOURDET ET TALADIDIA THIOMBIANO

Burkina Faso ou les infortunes de l'enclavement

Country Economic Report 2009:1

Burkina Faso ou les infortunes de l'enclavement

Country Economic Report 2009:1

Publiées par l'Asdi, 2009

Yves Bourdet, Département de sciences économiques, Université de Lund, Suède (yves.bourdet@nek.lu.se)

Taladidia Thiombiano, Centre d'Études, de Documentation, de Recherches Économiques et Sociales (CEDRES), Université de Ougadougou, Burkina Faso

N° d'article : SIDA52051fr

ISBN: 978-91-586-4092-4

Imprimées aux éditions Edita, 2009

Ces instructions peuvent être téléchargées ou commandées sur le site Internet de l'Asdi www.sida.se/publikationer

Table des matières

Executive Summary.....	5
Liste des acronymes.....	7
1. Introduction	9
2. Pauvreté et emploi	11
Baisse débattue de la pauvreté	13
Répartition spatiale de la pauvreté	14
Les pauvres et l'emploi.....	17
De quoi vivent les régions pauvres ?	18
Inégale accumulation de capital humain	22
Un paradoxe croissance/pauvreté ?.....	24
3. Climat des affaires et investissements privés	26
Climat des affaires et bonne gouvernance	29
Le coût de l'enclavement	30
Investissements privés inférieurs à la moyenne africaine	32
Faiblesse chronique des investissements directs étrangers.....	33
4. Réponse budgétaire à la stratégie de réduction de la pauvreté	35
Accumulation de capital humain et croissance.....	36
CSLP et pauvreté régionale	38
Appui budgétaire et CSLP	40
5. Croissance et environnement.....	44
Conséquences de la croissance sur les sols et les ressources en eau	46
Pauvreté et environnement : rôle du capital naturel.....	50
Politiques pour une gestion durable des ressources naturelles	55
6. En quête d'une croissance plus équitable et durable	58
Désenclavement et intégration régionale	59
Promouvoir le développement rural durable	62
Répondre au défi du réchauffement climatique.....	65
Mobilisation des ressources fiscales et ciblage du CSLP	67
Bibliographie	69



Executive Summary

Poverty in Burkina Faso is widespread and has decreased much less than expected since the mid-1990s, in particular in rural areas where the overwhelming majority of the poor live. Today, some 46 percent of the population still live below the poverty line. This is not only all the more alarming in view of the fact that Burkina Faso has experienced relatively rapid economic growth during the last decade, some 5 percent on a yearly average, but also an all too clear revelation that the pro-poor-growth character of this growth has been limited.

The main purpose of this study is to apply the Integrated Economic Analysis (IEA) approach in order to assess the major obstacles to pro-poor growth in Burkina Faso. The approach integrates the analysis of poverty and employment, the business environment, and the obstacles to private investment, the environmental constraint, and macroeconomic policy and poverty reduction strategy, all within the same framework. Adapting the IEA approach to the specific characteristics of Burkina Faso contributes to a better understanding of the relative importance of the components and their interaction in the nature, distribution and dynamics of poverty.

The study points to four main related constraints to pro-poor growth. Burkina Faso is a landlocked country facing high trade costs. The development of transport infrastructure, particularly in peripheral regions where poverty is pervasive, and the adoption of measures to encourage trade and facilitate the integration of the country into the sub-region are necessary to ease the constraint of landlockness and promote a better distribution of economic growth across sectors and regions.

The second constraint concerns the rural sector. Actually, a significant reduction of poverty in Burkina Faso is not achievable without an acceleration of rural development and an increase in agricultural productivity. This will have a multiplicative effect on the rural sector by developing the demand for nonagricultural goods and encouraging savings, investments and economic growth. Agricultural productivity is still low in Burkina Faso, even if it has increased somewhat over time. A strategy that aims at accelerating rural development should encompass

measures that improve access to better and cheaper inputs and to markets for final products, promote human capital accumulation (better access to primary education) in rural areas and result in better incentives and more secure user rights in agriculture.

The third related constraint is of a more environmental nature. Burkina Faso has undergone significant changes in climate over time in the form of lower (and often more erratic) precipitation and higher average temperature. Lessening the constraint of climate change on poverty requires the adoption of measures that will facilitate the adaptation of farmers and the resilience of rural households (access to more resistant crops and more appropriate techniques, crop or livestock diversification, better weather information, etc.).

The last major constraint has more of a policy character. The relatively rapid economic growth (and the increased average income) experienced by the country over the past decade has not been translated into tangible poverty reduction, particularly in the rural areas. Alleviating this last constraint requires a more pro-poor macroeconomic policy stance with additional fiscal resources, as well as a better focus of social expenditures (education and health) on rural areas and an improvement of the efficiency of public expenditures.

Liste des acronymes

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
APE	Accord de partenariat économique
Asdi	Agence suédoise pour le développement international
BCEAO	Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de dépense à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CES	Conservation des eaux et des sols
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
FMI	Fonds monétaire international
GGF	Groupements de Gestion Forestière
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IADM	Initiative multilatérale d'allégement de la dette
IDE	Investissement direct étranger
IHD	Indicateur de développement humain
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISHD	Indicateur sexospécifique du développement humain
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OPA	Observatoire des Pratiques Anormales
PAF	Projet agroforestier
PANLCD	Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification

PATECORE	Projet d'Aménagement de Terroirs et Conservation de Ressources
PEDI	Programme et exécution de développement intégré
PER	Programme Économique Régional
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
REN-LAC	Réseau National de Lutte Anti-Corruption
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
TEC	Tarif extérieur commun
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development
UPI	Unité de production informelle
USAID	United States Agency for International Development

1. Introduction*

La coopération suédoise est engagée dans un processus de réflexion sur sa stratégie d'aide au développement au Burkina Faso. La lutte contre la pauvreté est appelée à jouer un rôle central dans cette «nouvelle» stratégie. Une des raisons tient aux priorités mises en avant par le gouvernement suédois dans sa politique d'aide au développement (obligation de résultats en termes de réduction de la pauvreté, de développement socio-économique et de gouvernance politique). Les performances mitigées du Burkina Faso pour ce qui est de la réduction de la pauvreté expliquent aussi l'accent mis sur la pauvreté.

À ce stade de la réflexion, l'Asdi préconise l'utilisation d'une approche intégrée pour l'analyse de la dynamique de la pauvreté au Burkina Faso afin de mieux saisir la nature du lien croissance-pauvreté et les contraintes majeures à une réduction plus rapide et durable de la pauvreté¹. Les résultats de l'étude devraient permettre de mieux cerner le genre de priorités à privilégier dans la nouvelle stratégie de coopération suédoise avec le Burkina Faso.

La plus value apportée par ce genre d'approche, par rapport aux études existantes, tient à l'intégration dans le même cadre d'analyse des caractéristiques de la pauvreté, de l'environnement d'affaires et du cadre institutionnel qui influe sur l'esprit d'entreprise, et de la politique macroéconomique. Le secteur primaire occupe une place importante au Burkina Faso, ce qui signifie que le niveau de bien-être de la population dans le long terme est très dépendant du stock d'actifs naturels (le capital naturel). Cela étant, il est important de prendre en compte dans l'analyse économique intégrée les risques de dépréciation du capital naturel (comme des deux autres formes de capital, physique et humain) et la gestion au sens large des ressources naturelles.

* Les auteurs tiennent à remercier Bruno Barbier, Göran Björkdahl, Albert Compaoré, Lénaboua Coulibaly, Olof Drakenberg, Michel Koné, Marc Raffinot, Per Ronnäs, Aboudoulaye Sanou et Susanne Spets ainsi que les participants au séminaire organisé par l'Asdi à Ouagadougou pour leurs commentaires sur une version préliminaire du rapport et leur aide dans la collecte de l'information.

¹ Pour une présentation, voir Lundström et Ronnäs (2006).

L'étude couvre les aspects suivants:

- une analyse du profil de la pauvreté et de l'emploi des pauvres à partir des études existantes.
- une analyse synthétique de l'environnement d'affaires au Burkina Faso avec une évaluation qualitative des barrières à l'initiative privée, du rôle du cadre légal et réglementaire ainsi que des autres facteurs, tels que la nature et l'importance des coûts de transaction, à même de décourager les investissements privés;
- une analyse de la politique macroéconomique et budgétaire mise en œuvre au Burkina Faso mettant l'accent sur son lien avec la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- une évaluation de la contribution des ressources naturelles à la création de richesses et une analyse des conséquences environnementales de la croissance économique ainsi qu'une analyse des mesures et des politiques visant une meilleure gestion des ressources naturelles.
- une analyse des contraintes majeures à une croissance plus forte, plus équitable et durable.

2. Pauvreté et emploi

Le Burkina Faso connaît une situation sociale relativement précaire. Cela est bien appréhendé par l'indicateur de développement humain (IDH) calculé régulièrement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'IDH prend en compte, en plus du PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et l'accès à l'éducation. Selon cet indice, le Burkina Faso appartient au groupe des pays à développement humain faible. Dans la liste des 177 pays pour lesquels il a été possible de calculer l'IDH en 2005, le Burkina Faso occupe la 176ème place². Le PNUD calcule aussi un indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) qui, en plus du PIB par habitant, de l'accès à l'éducation et de l'espérance de vie, prend en considération les disparités de genre. Le classement du Burkina Faso en termes d'ISDH est le même que celui en termes d'IDH, ce qui suggère que les inégalités de genre au Burkina Faso sont en gros semblables à celles constatées dans les autres pays.

Un objectif central de la politique économique est d'améliorer le bien-être des populations grâce à une meilleure allocation des ressources et à une croissance économique forte, équitable et durable. Une comparaison entre le classement en termes d'IDH et de PIB par habitant permet d'illustrer grossièrement l'impact social du progrès économique. Le classement en termes d'IDH fait perdre 17 places au Burkina Faso (contre par exemple 8 places pour le Mali). Un tel écart peut refléter le fait que la croissance passée a été très peu pro-pauvres du fait d'un impact limité sur les revenus et l'accès à l'éducation et à la santé. Mais il peut aussi être dû à un décalage dans le temps entre l'amélioration de la situation économique et l'amélioration de la situation sociale, une plus grande richesse ne se traduisant pas par un accès meilleur et plus égalitaire à l'éducation et à la santé qu'à plus ou moins long terme. La prise en compte de l'espérance de vie dans l'IDH contribue indéniablement à ce décalage dans le temps entre amélioration de la situation économique et progrès social.

² Il est nécessaire de mentionner ici que les estimations du PNUD ont donné lieu à un débat au Burkina Faso sur la fiabilité des données statistiques utilisées pour le calcul de l'IDH et de l'ISDH.

Tableau 1: Degré de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Burkina Faso selon le PNUD et le FMI.

OMD	PNUD	FMI
1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Information insuffisante	Information insuffisante ^{a)}
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	+	Improbable
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	+	Improbable
4. Réduire la mortalité infantile	Information insuffisante	Probable
5. Améliorer la santé maternelle	+	Information insuffisante
6. Combattre le VIH/Sida, le paludisme et autres maladies	+	Probable
7. Assurer un environnement durable	+	Probable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Information insuffisante	Probable

Notes : + : possible sous réserve de changements de politique.

a) Le premier OMD se décompose en deux objectifs : diviser par deux la proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour et la proportion de la population souffrant de la faim. Selon l'évaluation du FMI, l'information est insuffisante pour le premier alors que l'atteinte du deuxième est probable.

Source des informations : UNDP 2007 (www.mdgmonitor.org) et FMI (2007), p. 11.

C'est en partie pour combler ce « déficit social » que le Burkina Faso a développé une stratégie de lutte contre la pauvreté. Un des objectifs de cette stratégie est de faciliter l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour 2015. Le tableau 1 synthétise le degré d'avancement dans la réalisation des OMD du Burkina Faso selon le PNUD et le FMI. Les deux évaluations reflètent les discussions entre les deux organisations et le gouvernement burkinabè. Selon l'évaluation du PNUD, aucun des 8 OMD n'est atteint ou en voie d'être atteint (probable) en 2015. Cependant 5 des 8 OMD peuvent être atteints à cette date sous réserve de changements de politique(s). Il est bon de noter l'insuffisance de l'information pour les objectifs de réduction de l'extrême pauvreté, d'amélioration de la santé maternelle et de coordination de l'aide au développement. L'évaluation du FMI est plus optimiste avec 4 des 8 objectifs en voie d'être atteints mais 2 objectifs (éducation primaire pour tous et égalité des sexes) dans l'impossibilité d'être atteints (improbable). C'est à l'évidence dans les domaines où l'information est insuffisante ou contradictoire au vu des évaluations du PNUD et du FMI que des efforts d'analyse doivent être faits pour améliorer notre compréhension de la dynamique sociale au Burkina Faso.

Baisse débattue de la pauvreté

Trois enquêtes sur les conditions de vie des ménages ont été réalisées au Burkina Faso en 1994–1995, 1998 et 2003. Ces enquêtes ont permis d'estimer un seuil de pauvreté et à partir de là l'incidence de la pauvreté. Les estimations de l'Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD) concluent à une lente augmentation de la pauvreté monétaire depuis le milieu des années 1990. Selon l'INSD, la pauvreté touchait environ 46% de la population burkinabè en 2003. Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages ont été réalisées à des périodes de l'année différentes (par rapport aux récoltes), font usage de périodes de rappel pour la consommation plus ou moins longues et couvrent un nombre de produits consommés différents (voir le tableau 2). Ces différences entre les enquêtes rendent difficile toute comparaison dans le temps.

Tableau 2 : Différentes mesures de la pauvreté (en% de la population totale) et caractéristiques des enquêtes sur les conditions de vie des ménages.

	1994–95	1998	2003
INSD (2003)	44,5	45,3	46,4
Grimm-Günther (2006)	55,5	61,8	47,2
Lachaud (2005b)	45,0	55,0	46,4
Caractéristiques des enquêtes de ménage:			
Période	octobre 94-janvier 95	mai-août	avril-juillet
Nombre de produits	53	74	89
Alimentaires	23	33	39
Non alimentaires	22	31	39
Santé	4	5	5
Education	4	5	6
Période de rappel			
Alimentaires	30 jours	15 jours	15 jours
Non alimentaires	30 jours	30 jours	30 jours

Source : Ponty (2008), tableaux 3 et 4, pp. 10 et 11, et Lachaud (2005b), p. 10.

C'est en quelque sorte pour homogénéiser les enquêtes officielles que des corrections méthodologiques ont été apportées dans deux études de Lachaud (2005b) et Grimm-Günther (2006)³. Les deux études concluent à une baisse significative de la pauvreté monétaire entre 1998 et 2003, respectivement de 9 et 15 points de pourcentage. La poursuite d'une baisse aussi rapide et forte de la pauvreté devrait permettre au Burkina Faso d'atteindre l'OMD portant sur la réduction de l'extrême pauvreté. Toute-

³ Pour une discussion approfondie des questions méthodologiques liées aux différentes évaluations, voir Ponty (2008), Grimm et Günther (2006), Lachaud (2005b) et Lachaud (2007).

fois, il est bon de noter que les études de Lachaud et Grimm-Günther concluaient à une augmentation significative de la pauvreté entre 1994-1995 et 1998, une période de forte croissance économique, ce qui interpelle sur le caractère pro-pauvres de la croissance économique au Burkina Faso⁴.

Répartition spatiale de la pauvreté

Comme dans la plupart des pays en voie de développement, la pauvreté est très inégalement répartie dans l'espace au Burkina Faso. Selon les estimations de l'INSD pour l'année 2003, la pauvreté touche plus de la moitié de la population rurale (52%) alors qu'elle ne touche que 20% de la population urbaine. Les pauvres ruraux contribuent pour 92% à la pauvreté totale, ce qui souligne que la pauvreté au Burkina Faso est essentiellement un phénomène rural. A cela il faut ajouter les pauvres ruraux qui ont migré dans les villes et qui sont comptabilisés parmi les pauvres urbains. Selon les estimations de l'INSD, la pauvreté rurale a augmenté modérément entre le milieu des années 1990 et 2003. Pendant la même période la pauvreté urbaine a été multipliée par deux en termes relatifs, passant de 10 à 20% de la population urbaine. Une part de l'augmentation de la pauvreté urbaine est due au changement de classification de communes de « rurales » à « urbaines » entre l'enquête de 1994-95 et celle de 2003⁵.

Les corrections apportées dans une étude de Grimm et Günther (2006) pour mieux tenir compte de l'évolution des prix des céréales et de l'importance de la consommation de céréales dans la consommation totale des ménages en 1994 et 1998 donnent une autre image de la dynamique de la pauvreté monétaire au Burkina Faso. En effet, selon cette étude, la pauvreté a diminué de manière significative en milieu rural entre 1994 et 2003, passant de 63 à 53% , alors qu'elle augmentait de 5 points de pourcentage en milieu urbain. Il est intéressant de noter que l'étude de Grimm et Günther conclut à une forte hausse de la pauvreté, urbaine comme rurale, entre 1994 et 1998, suite à la dévaluation du franc CFA et du renchérissement des produits importés, et à une baisse rapide de la pauvreté après 1998. La relation entre la dévaluation et la pauvreté a la forme d'un U renversé, avec une forte augmentation dans le court et moyen terme et une forte baisse dans le plus long terme avec l'accélération de la croissance économique. L'étude de Lachaud (2005b) confirme la forme en U renversé de la courbe de la dynamique de la pauvreté au Burkina Faso, avec toutefois des mouvements moins prononcés et une incidence de la pauvreté rurale en 2003 en gros semblable à celle observée en 1994-95.

Une autre dimension importante de la pauvreté monétaire concerne sa profondeur, c'est-à-dire la distance entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté. Cette mesure illustre bien la gravité de la situation des pauvres. Ici aussi les estimations de l'INSD et celles de Grimm et

⁴ Lachaud (2005b) et Grimm et Günther (2006) contiennent aussi des estimations de l'incidence et la dynamique de la pauvreté non monétaire qui confirment les résultats de l'approche monétaire.

⁵ La proportion de la population vivant en milieu urbain est passée de 16% à 18% entre les enquêtes de 1994-95 et 2003. Le recensement général de la population et l'habitation de 2006 estime la population urbaine à 23% de la population totale, ce qui suggère une accélération de l'urbanisation depuis 2003.

Günther divergent de manière significative. Selon l'INSD, les ménages pauvres vivaient dans une situation plus précaire en 2003 qu'au milieu des années 1990, alors que l'étude de Grimm et Günther conclut à une diminution marquante de la profondeur de la pauvreté totale et rurale. Cette dernière étude suggère toutefois que les pauvres urbains vivaient dans une situation plus précaire en 2003 qu'en 1994. L'étude de Lachaud confirme une baisse de la profondeur de la pauvreté entre 1998 et 2003, avec toutefois une profondeur de la pauvreté en 2003 supérieure à celle de 1994–95 (comme pour l'estimation de l'INSD).

Tableau 3 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence.

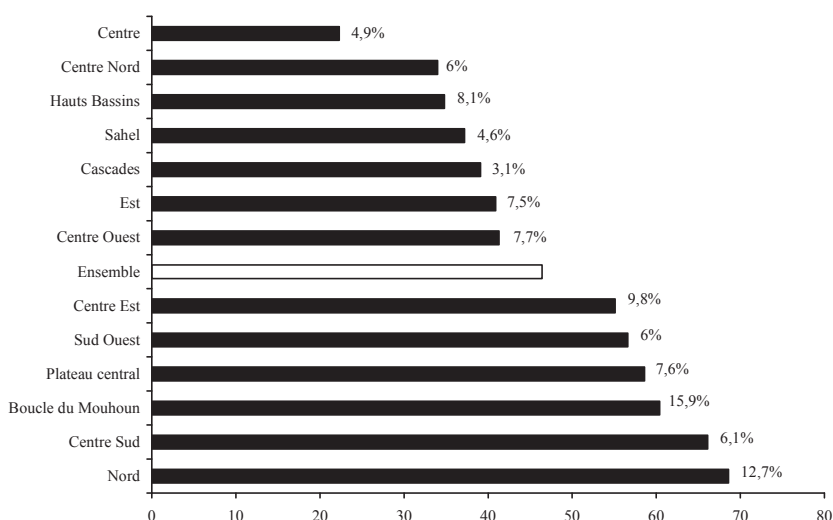
1994-95	1998	2003	
Incidence			
INSD (2003)			
Rural	51,0	51,0	52,3
Urbain	10,4	16,5	19,9
Ensemble	44,5	45,3	46,4
Grimm-Günther (2006)			
Rural	63,4	68,7	53,3
Urbain	14,7	27,3	20,3
Ensemble	55,5	61,8	47,2
Lachaud (2005b)			
Rural	51,6	61,3	52,3
Urbain	10,6	23,4	19,9
Ensemble	45,0	55,0	46,4
Profondeur			
INSD (2003)			
Rural	16,1	15,7	17,9
Urbain	2,5	4,0	5,5
Ensemble	13,9	13,7	15,6
Grimm-Günther (2006)			
Rural	24,1	25,8	18,3
Urbain	3,9	8,3	5,7
Ensemble	20,9	22,9	16,0
Lachaud (2005b)			
Rural	16,4	21,3	17,9
Urbain	2,6	6,2	5,5
Ensemble	14,2	18,8	15,6

Sources des données : INSD (2003a), tableau 10, p. 15, Grimm et Günther (2006), tableaux 1 et 2, pp. 75 et 82, et Lachaud (2005b), p. 10.

Les données sur l'incidence de la pauvreté rurale et urbaine masquent de fortes différences entre les régions du pays. Le graphique 1 illustre ces différences avec trois groupes de régions bien distincts. Tout d'abord, il y a six régions pauvres avec des taux d'incidence de la pauv-

reté nettement supérieurs à la moyenne nationale. Ensuite, il y a un groupe de six régions avec des taux en-dessous de la moyenne nationale et variant de 34 à 41 % . Enfin, il y a la région du centre, avec Ouagadougou, dont le taux de pauvreté est de seulement 22 % , ce qui représente moins de la moitié de la moyenne nationale et seulement un peu plus que le taux de pauvreté en milieu urbain. Il est intéressant de souligner que les régions pauvres ne sont pas concentrées géographiquement dans l'espace national. On les retrouve dans le nord du pays le long de la frontière avec le Mali (Nord et Boucle du Mouhoun), au centre du pays (Centre Sud, Plateau Central et Centre Est) et dans le sud ouest le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire et le Ghana (Sud Ouest).

Graphique 1: Incidence de la pauvreté par région et contribution à la pauvreté totale (en%) , 2003.



Source des données : INSD (2003a), p. 9.

Les régions ne sont pas égales devant les risques de pauvreté. Elles diffèrent aussi fortement en termes de nombre d'habitants, la population burkinabè étant répartie très inégalement dans l'espace. L'analyse de la contribution à la pauvreté totale permet d'intégrer dans le même cadre d'analyse l'incidence de la pauvreté et la taille de la région en termes de population. D'après cette analyse, les six régions avec des taux d'incidence de la pauvreté supérieurs à la moyenne nationale contribuent pour 58% à la pauvreté totale contre 37% pour les six régions avec des taux de pauvreté au-dessous du seuil de pauvreté. La Boucle du Mouhoun est la région qui contribue le plus à la pauvreté totale,

quelques 16%⁶. La contribution de la région du centre à la pauvreté totale est de 5% seulement.

Les pauvres et l'emploi

L'importance de la pauvreté rurale (92% des pauvres en 2003) donne une indication du secteur d'activités et du type de travail des pauvres. Comme l'indique le tableau 4, l'immense majorité des pauvres travaillent (9 sur 10)⁷. Cependant, les revenus de ce travail ne sont pas suffisants pour leur permettre d'échapper à la pauvreté. Le sous emploi plus que le sans emploi caractérise la situation des pauvres. Le chômage est avant tout un phénomène urbain et péri urbain qui touche des non pauvres (souvent de manière transitoire). La proportion d'inactifs est plus faible parmi les pauvres en raison des faibles taux d'éducation secondaire et supérieure et de la faible couverture du système de retraites. La répartition des pauvres entre travail à faible revenu, chômage et inactivité a peu changé entre 1994 et 2003. On observe des changements plus importants pour la population des non pauvres avec une augmentation significative de la proportion des non pauvres ayant un emploi et une diminution concomitante de la proportion d'inactifs.

Tableau 4 : Répartition de l'emploi par statut du chef de ménage (en% de la population de plus de 15 ans et de la population ayant un emploi), 1994 et 2003.

	Pauvres		Non pauvres	
	1994	2003	1994	2003
Ayant un travail	87,7	88,9	75,4	79,3
Chômeurs	0,6	1,2	3,1	3,2
Inactifs	11,8	10	21,5	17,6
Total	100	100	100	100
Secteur formel	0,3	0,3	6,9	5,9
Secteur informel	3,3	5,2	19,1	18
Auto emploi agricole	96,2	94,5	74	75,9
Total	100	100	100	100

Source des données : Bernabè et Kirstic (2005), tableaux 3 et 4, pp. 12 et 13.

La répartition des pauvres et des non pauvres ayant un emploi selon le secteur d'activité est très contrastée. Quelques 95% des pauvres sont

⁶ Le fait que la région de la Boucle du Mouhoun soit la plus grande région cotonnière du pays a suscité des débats sur le lien entre spécialisation cotonnière et pauvreté. Le même genre de débats a eu lieu au Mali et dans les autres pays producteurs de coton. Les estimations de Tsimpo et Wodon (2007) indiquent que l'incidence de la pauvreté est plus élevée pour les ménages cotonniers que pour la population totale. La différence pour le Burkina Faso est cependant moins évidente que pour les autres pays producteurs de coton (47 et 46% pour le Burkina Faso contre 78 et 47% pour le Mali). Une étude récente portant sur le Burkina Faso et le Mali conclue que ce n'est pas la spécialisation cotonnière en soi qui explique les risques de pauvreté plus élevés dans les régions cotonnières mais le fait que ces régions sont en grande partie rurales (Mesplé-Somps et al. (2008)). La Boucle du Mouhoun a fait l'objet d'une analyse approfondie de laquelle il ressort que le niveau d'éducation, la taille et les avoirs du ménage, l'emploi et l'état matrimonial du chef de ménage, et l'accès aux services de base (dont le marché) sont les principaux déterminants de la pauvreté (Ministère de l'Économie et du Développement et Programme des Nations Unis pour le Développement (2005)).

⁷ Les estimations du tableau 4 sont faites en fonction de l'occupation du chef de ménage avec pour conséquences probables (entre autres) une sous estimation de l'emploi informel et une sur estimation de l'auto emploi agricole.

des travailleurs agricoles indépendants (auto emploi). Les 5% restant appartiennent au secteur informel (commerce de détail, restauration, aides familiales, réparation de véhicules automobiles et de motocycles, etc.). L'accès à un emploi dans le secteur formel de l'économie (public ou privé) reste le privilège des non pauvres. En termes relatifs, on observe cependant une précarité accrue des non pauvres, le pourcentage de ceux ayant un emploi formel passant de 6,9% à 5,9% entre 1994 et 2003. La proportion des non pauvres travaillant dans le secteur informel est nettement supérieure à celle des pauvres : 18% contre 5% en 2003⁸. Un emploi dans le secteur informel permet à une part non négligeable de la population urbaine d'échapper à la pauvreté. L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel à Ouagadougou au début des années 2000 confirme l'importance du secteur informel comme pourvoyeur d'emplois en milieu urbain⁹. Ces emplois sont relativement bien rémunérés, le revenu mensuel moyen dans le secteur informel étant de 50% supérieur au revenu minimum officiel (SMIG) au moment de l'enquête¹⁰.

De quoi vivent les régions pauvres ?

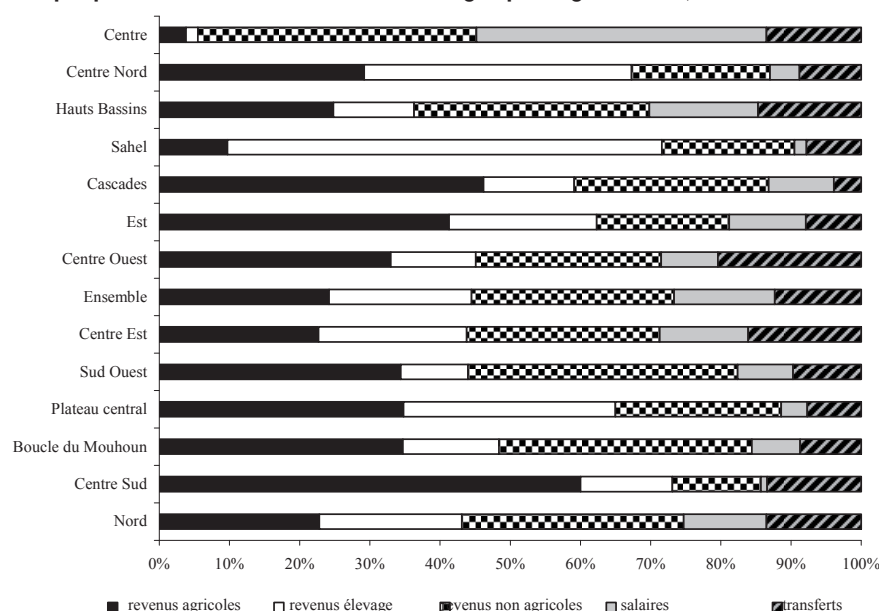
Les sources de revenus des pauvres et leur choix de consommation et d'investissement (et d'épargne) recouvrent une question importante pour l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté et l'analyse du lien entre croissance économique et pauvreté¹¹. Le graphique 2 illustre les sources de revenu des ménages par région à partir des données de l'enquête sur les conditions de vie des ménages en 2003. Les régions sont rangées par ordre de pauvreté croissante pour mieux appréhender l'impact de la pauvreté régionale sur les sources de revenus.

8 A première vue, ces données sur l'importance de l'emploi dans le secteur informel sont difficiles à concilier avec les estimations du poids de l'informel dans le PIB burkinabè, 25% selon les comptes nationaux (Leenhardt (2005), pp. 25-26). Une productivité plus élevée des emplois informels, comparés à ceux de l'agriculture, peut expliquer une partie du décalage. Une autre raison tient peut-être à la sous estimation des activités informelles intra-ménages (activités secondaires) dans les données sur l'emploi (principal) du tableau 4

9 L'emploi dans les entreprises privées informelles représente quelques 74% de l'emploi total à Ouagadougou. INSD (2003c), p. 25.

10 Brilleau et al. (2005), p. 72. La même enquête indique toutefois que le revenu mensuel médian dans le secteur informel était la moitié du SMIG, ce qui suggère l'existence d'une distribution des revenus très inégalitaire dans le secteur informel

11 Pour une synthèse des sources de revenus et des choix de dépenses des pauvres dans les pays en voie de développement, voir Banerjee et Dufllo (2007).

Graphique 2 : Sources du revenu des ménages par région (en%) , 2003.

Source des données : INSD (2003b), p. 130.

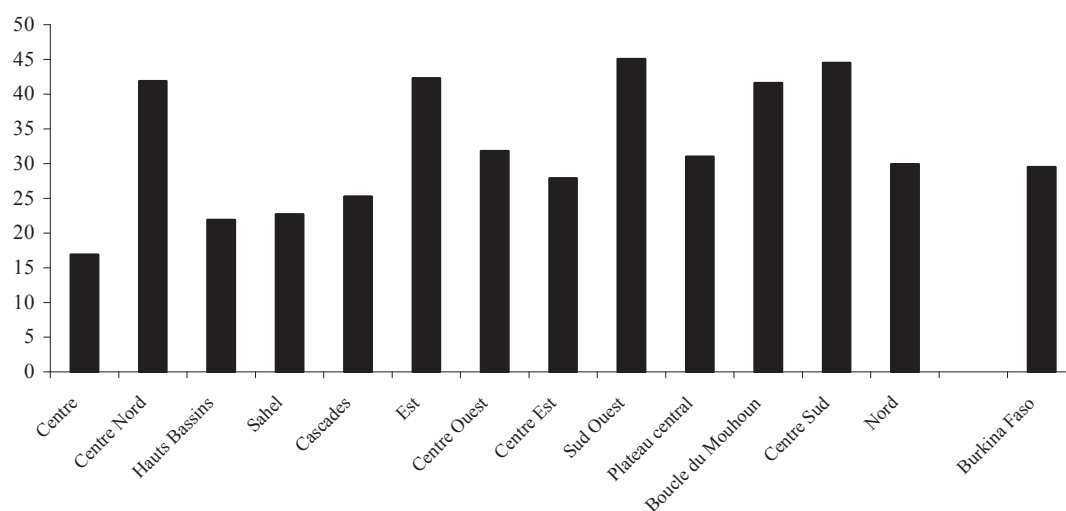
Une première observation concerne le contraste important entre la région la moins pauvre, la région du Centre (qui comprend Ouagadougou) et les autres régions. Dans ces dernières, les revenus de l'agriculture et de l'élevage constituent plus de 40% des revenus des ménages contre moins de 10% dans la région du Centre. Cependant, on n'observe pas de dépendance par rapport aux revenus de l'agriculture qui augmenterait avec l'incidence de la pauvreté. On ne constate pas non plus de relation positive entre la spécialisation agricole, culture ou élevage, et la pauvreté, même si des régions plus spécialisées dans l'élevage, comme le Centre Nord et le Sahel, sont moins touchées par la pauvreté¹².

Dans toutes les régions, les revenus non agricoles jouent un rôle déterminant. Souvent, ce sont des revenus d'activités informelles auxquelles se livrent les ménages ruraux. Pour la plupart des ménages ruraux, il n'y a pas de spécialisation, agricole ou secteur informel non agricole, mais une sorte de multi-activités qui leur permettent de diversifier leurs sources de revenus et les risques. On observe cependant des différences entre les zones agro-écologiques. Dans les zones sahéliennes et soudaniennes du nord, la forte variabilité de la pluviosité a conduit les ménages à chercher plus qu'ailleurs des sources de revenus hors du secteur agricole, dans des activités informelles. Les salaires, qui sont le mode de rémunération du secteur formel, jouent un rôle peu important dans toutes les régions à l'exception notable de la région du centre où

¹² La majeure partie des exploitants agricoles associe culture céréalière et élevage, dans des proportions qui varient en fonction du ménage, de l'appartenance ethnique et des conditions agro-écologiques. L'élevage est considéré comme une forme d'épargne («épargne sur pied») et constitue un recours en cas de pénurie alimentaire («grenier sur pied»). Pour une illustration du rôle de l'élevage dans la gestion des risques alimentaires dans la province de la Gnagna, voir Ouédraogo (2006), pp. 43-48.

ils constituent plus de 40% des revenus des ménages. Enfin, les transferts et autres sources de revenus représentent une part importante dans toutes les régions à l'exception de la région des Cascades. Par exemple, plus du cinquième des revenus des ménages de la région Centre Ouest vient des transferts. C'est une région de fort courant migratoire en direction des pays voisins et aussi des autres régions, notamment de la région frontalière du Mouhoun, productrice de coton. Toutefois, on n'observe pas une plus grande dépendance des régions pauvres envers les transferts. Les données sur les conditions de vie des ménages suggèrent que les ménages des régions pauvres sont très dépendants des revenus agricoles, des revenus non agricoles du secteur informel et des transferts. Pas moins de 44% de ces transferts proviennent de l'étranger (57% en milieu rural et 27% en milieu urbain). La question qui se pose maintenant est bien sûr de savoir comment ces revenus sont utilisés.

Graphique 3 : Autoconsommation par région, 2003 (en% des dépenses des ménages).



Source des données : INSD (2003b), p. 171.

Avant de répondre à cette question, il est peut-être bon d'illustrer la part de l'autoconsommation dans la consommation des ménages (équivalent à 29,5% des dépenses des ménages pour l'ensemble du pays). L'autoconsommation est le propre d'une économie d'autosubsistance et un trait marquant des régions enclavées et pauvres. Le graphique 3 confirme que la part de l'autoconsommation dans la consommation totale est importante et croît avec l'incidence de la pauvreté (les régions sont rangées en fonction de l'incidence croissante de la pauvreté). Cependant, on peut observer des régions avec des taux d'autoconsommation nettement supérieurs à la moyenne pour l'ensemble du pays, comme le Centre Nord, l'Est et le Sud Ouest.

Les choix de consommation des ménages, hors autoconsommation, sont illustrés dans le tableau 5. La part des dépenses monétaires consa-

crées à l'alimentation augmente avec l'incidence de la pauvreté régionale. Par exemple, les ménages du Centre ne consacrent que 36% de leurs dépenses monétaires à l'alimentation contre 61% et 66% pour les régions les plus pauvres du Nord et du Centre Sud. Cependant, on peut constater de fortes disparités pour les autres régions qui reflètent, entre autres, l'importance de l'autoconsommation. Une deuxième observation notable concerne l'importance des dépenses de transport, en particulier dans les régions des Cascades, des Hauts Bassins, du Sud Ouest et du Centre. Dans deux de ces régions, les dépenses de transport sont aussi importantes que celles consacrées au logement et à l'ameublement.

Une troisième observation concerne le capital humain et les dépenses de santé et d'éducation. Les dépenses de santé varient considérablement d'une région à l'autre, même s'il semble que les ménages des régions pauvres consacrent une part moins importante de leurs dépenses à la santé. Il en va de même pour les dépenses d'éducation si l'on se concentre sur la région la moins pauvre, le Centre (5,6% des dépenses), et les régions les plus pauvres, Centre Sud et Nord (1,6 et 1,7%, respectivement). La répartition inégale dans l'espace des infrastructures de santé et des infrastructures scolaires explique probablement en partie les disparités observées entre les régions. Seule une analyse plus fine pourrait permettre de vérifier cette hypothèse.

Tableau 5 : Répartition des dépenses monétaires par région (en%).

	Produits alimentaires	Habillement	Logement et ameublement	Transport	Santé	Education	Transferts	Autres dépenses
Centre	35,6	4,3	21,1	12,6	7,2	5,6	4,4	9,4
Centre Nord	50,6	14,4	12,8	6,9	3,0	1,0	1,8	9,5
Hauts Bassins	38,8	8,4	17,1	14,3	5,3	2,8	5,3	8,0
Sahel	52,4	16,9	10,9	5,8	2,1	0,3	7,1	4,5
Cascades	30,0	14,0	16,5	16,0	6,7	1,2	6,2	9,5
Est	44,5	13,7	12,8	6,2	4,5	1,0	9,7	7,3
Centre Ouest	39,1	10,8	14,6	9,9	9,7	2,2	5,1	8,6
Centre Est	42,8	8,4	15,6	4,7	10,1	2,1	4,4	11,8
Sud Ouest	43,1	8,7	13,5	13,8	7,1	1,4	3,3	9,1
Plateau central	33,5	11,2	17,0	8,3	12,3	1,3	5,7	10,8
Boucle du Mouhoun	50,9	11,3	12,4	6,2	5,7	2,1	4,7	6,8
Centre Sud	66,4	6,7	8,9	2,4	4,1	1,6	2,4	7,5
Nord	61,1	8,4	10,1	9,1	2,8	1,7	1,9	5,0

Source des données : INSD (2003b), pp. 175–176.

Enfin, on peut observer une part importante des transferts dans les dépenses monétaires totales. Cette part est cependant nettement inférieure à celle des transferts dans les revenus des ménages, ce qui confirme l'importance des transferts de l'étranger, non comptabilisés dans les dépenses. Ici aussi, on peut constater de fortes disparités même si la

part des transferts dans la région la moins pauvre, le Centre (4,4%) , est plus de deux fois plus élevée que celles mesurées dans les deux régions les plus pauvres, le Centre Sud et le Nord (2,4% et 1,9% , respectivement).

Inégale accumulation de capital humain

La pauvreté au Burkina Faso est à la fois inégalement répartie dans l'espace et concentrée en milieu rural, où vivent 92% des pauvres. Un facteur déterminant de cette pauvreté tient dans la faible et inégale accumulation de capital humain. Le tableau 6 illustre bien les fortes disparités dans les indicateurs d'éducation entre les centres urbains et le monde rural. Par exemple, en 2003, le taux de scolarisation primaire était de 100% en milieu urbain contre seulement 34% en milieu rural. La différence entre les taux urbains et ruraux indique une sorte de déficit rural d'éducation. Ce dernier est particulièrement prononcé pour ce qui est l'éducation primaire, dont l'accès pour tous est un des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le déficit rural n'est pas seulement important, il est aussi en augmentation. Par exemple, pour ce qui est du taux de scolarisation primaire, le déficit est passé de 46 à 66 points de pourcentage entre 1994 et 2003. Une amélioration des indicateurs d'éducation en zones urbaines plus rapide qu'en milieu rural explique l'écart croissant entre les performances éducatives urbaines et rurales. Le développement inégal des infrastructures scolaires dans l'espace explique en partie ces disparités entre zones urbaines et rurales.

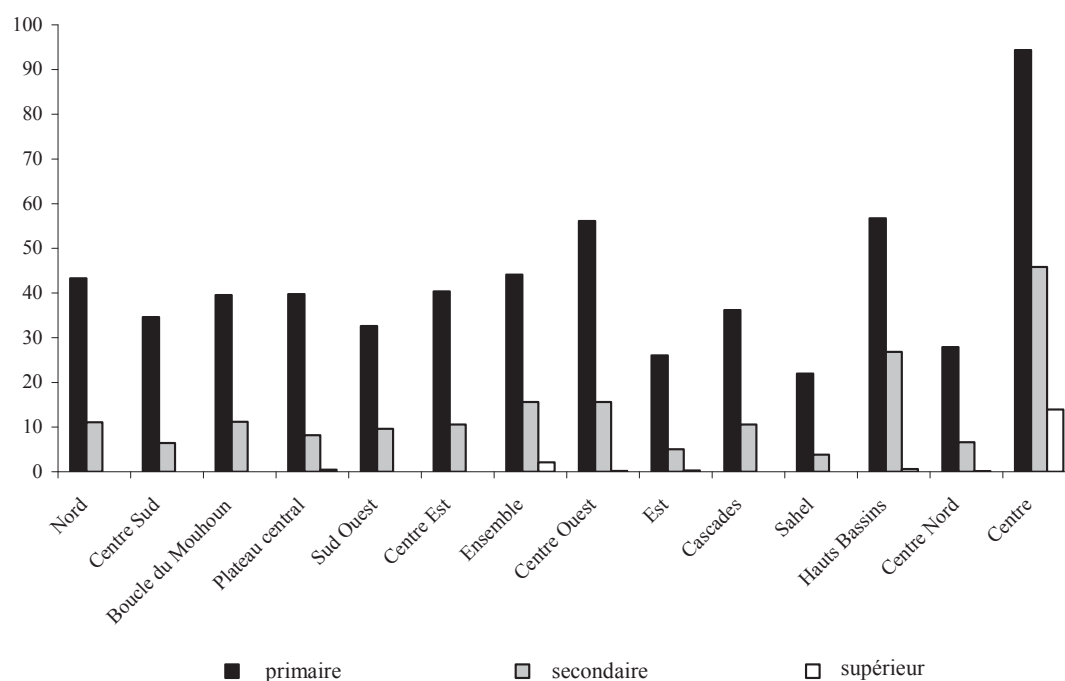
Tableau 6 : Indicateurs d'éducation selon le milieu de résidence, 1994 et 1998.

	Urbain (1)	Rural (2)	Déficit rural (2 – 1)
Taux d'alphabétisation			
1994	51,6	11,8	– 39,8
2003	56,3	12,5	– 43,8
Taux de scolarisation primaire			
1994	74,2	28,4	– 45,8
2003	100	34,1	– 65,9
Taux de scolarisation secondaire			
1994	36,7	4,9	– 31,8
2003	50,7	6,1	– 44,6
Taux de scolarisation supérieur			
1994	6,1	0	– 6,1
2003	8,2	0	– 8,2

Sources des données : INSD (2003a), tableaux 17, 19, 21 et 23.

L'accumulation de capital humain diffère de manière notable selon le milieu de résidence : les centres urbains et le monde rural. Elle diffère aussi selon les régions du Burkina Faso comme l'illustre le graphique 4¹³. En gros, on observe que le niveau d'éducation (primaire, secondaire et supérieure) croît inversement avec l'incidence de la pauvreté (les régions sont rangées de gauche à droite en fonction de l'incidence de la pauvreté). Les disparités d'accumulation de capital humain semblent être un facteur déterminant des différences de pauvreté entre les régions. Il ressort toutefois que quatre régions (Est, Cascades, Sahel et Centre Nord) ont des niveaux d'accumulation de capital humain inférieurs à ceux qu'on pourrait attendre à la seule vue de l'incidence de la pauvreté monétaire (et du classement de la région en termes de pauvreté). A l'évidence, en particulier dans ces quatre régions, d'autres facteurs que l'accumulation de capital humain, comme l'accès aux facteurs de production ou le statut matrimonial, influent aussi sur l'incidence de la pauvreté.

Graphique 4 : Taux brut de scolarisation par région, 2003



Source des données : Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003.

13 L'accumulation de capital humain diffère aussi au sein des régions selon le niveau de vie des ménages. Par exemple, le taux de scolarisation primaire dans la région la plus pauvre, le Nord, était de 27% pour les enfants vivant en extrême pauvreté contre 81% pour ceux vivant aisément. Dans la région la moins pauvre, le Centre, le taux de scolarisation primaire pour ces deux groupes étaient de 57% et 100% (Source des données : Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages). L'accumulation de capital humain diffère aussi de manière marquante selon le genre. Pour une étude de la dimension genre de l'accès à l'éducation au Burkina Faso, voir Bourdet, Koné et Persson (2006), pp. 34-38.

Un paradoxe croissance/pauvreté ?

Le Burkina Faso a connu depuis le milieu des années 1990 et la dévaluation du franc CFA (en janvier 1994) une croissance économique soutenue, environ 5% en moyenne annuelle. On peut se poser la question de l'impact de cette croissance sur la pauvreté. A priori, l'impact dépend d'abord de la répartition de la croissance entre les secteurs économiques plus ou moins « intensifs » en travailleurs pauvres. Cet impact est aussi plus indirect, et plus étalé dans le temps ; il dépend des politiques de redistribution mises en œuvre par l'État et qui peuvent prendre la forme d'augmentation des dépenses d'éducation, de santé et d'infrastructure, avec un ciblage de ces dépenses sur les régions et populations pauvres.

Tableau 7 : Croissance du PIB (moyenne annuelle), 1994–2006

	1994–1998	1999–2003	1996–2006
Total	4,5	5,0	4,8
Agriculture	3,3	2,4	2,7
Industrie	3,2	4,2	3,0
Service	5,8	6,9	5,6

Source des données : World Bank, Africa Development Indicators (2007); World Bank, Burkina Faso at a glance.

La croissance économique soutenue qu'a connue le Burkina Faso après la dévaluation du franc CFA est inégalement répartie entre les secteurs économiques (voir le tableau 7). La croissance la plus rapide est celle du secteur des services suivie, par ordre d'importance, de l'industrie et de l'agriculture. La croissance agricole est celle qui connaît le plus de variations dans le temps en raison, entre autres, de sa dépendance de la pluviosité. Le taux de croissance agricole pour l'ensemble de la période 1996–2006 est inférieur au taux de croissance démographique (environ 3%), ce qui a contribué à la stagnation des revenus agricoles et, au vu de l'importance de ces revenus pour les ménages, à la persistance de la pauvreté en milieu rural. Une partie de la croissance du secteur des services concerne le secteur informel qui joue un rôle important dans les revenus des ménages des régions pauvres et moins pauvres.

Il est difficile de concilier le niveau et la répartition sectorielle de la croissance économique avec les estimations de l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso. Au vu des caractéristiques de la croissance et du fort taux de croissance démographique (quelques 3%) on aurait pu s'attendre à une légère diminution de la pauvreté après 1994. A priori, cette diminution aurait dû être faible voire inexistante en milieu rural, en raison de la faible croissance de l'agriculture. Par contre, en l'absence de mouvements migratoires entre les zones rurales et les centres urbains, cette diminution aurait dû être notable en milieu urbain, en raison de la forte croissance du secteur des services.

Les conclusions des études qui s'appuient sur des méthodologies les plus à même de rendre les enquêtes comparables dans le temps ne con-

firmement qu'en partie ces prévisions quant à la pauvreté rurale. L'étude de Grimm et Günther conclut à une diminution très forte de la pauvreté en milieu rural. Un résultat marquant de cette étude concerne les fortes variations dans l'incidence (et la profondeur) de la pauvreté au cours du temps. Pendant la période étudiée (1994–2003), la distribution des revenus est restée stable, ce qui implique que l'évolution de la pauvreté ne peut être attribuée à des changements dans la distribution des revenus. L'étude de Lachaud conclut à une baisse significative de la pauvreté rurale entre 1998 et 2003, un constat qui peut paraître contradictoire avec le faible taux de croissance de la production agricole précédemment constaté. Selon ce dernier auteur, l'incidence de la pauvreté en milieu rural en 2003 était en gros du même ordre de grandeur qu'en 1994–95.

Le niveau et la structure de la croissance économique sont compatibles avec la diminution significative de la pauvreté urbaine constatée entre 1998 et 2003 (de 27 à 20% selon l'étude de Grimm et Günther et de 23% à 20% selon Lachaud). Selon Grimm et Günther, les fortes fluctuations de prix pendant la période étudiée (en raison des aléas climatiques, de la politique de libéralisation des prix ou des changements de parité du franc CFA) expliquent les variations importantes dans l'incidence (et la profondeur) de la pauvreté entre 1994 et 2003, et aussi une grande part des différences avec les estimations de l'INSD.

Les fortes variations temporelles de la pauvreté, phénomène à caractère structurel, et aussi l'importance de sa réduction en milieu rural entre 1998 et 2003, malgré la faible croissance agricole, doivent conduire à une certaine prudence dans l'interprétation des estimations sur l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso. À l'évidence, des estimations à intervalles plus rapprochés et réguliers sont nécessaires pour se faire une idée plus claire de la dynamique de la pauvreté au Burkina Faso. Une meilleure connaissance de la dynamique de la pauvreté requiert aussi un approfondissement de l'analyse des formes de pauvreté, chronique et transitoire, et une meilleure compréhension de la vulnérabilité des ménages à la pauvreté¹⁴.

Les évaluations du PNUD et du FMI sur le degré de réalisation des OMD (voir le tableau 1) ne nous renseignent pas sur la probabilité d'atteindre l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté au Burkina Faso. L'insuffisance de l'information est la raison mise en avant pour expliquer l'absence de prévision. Les résultats quelque peu contradictoires des études sur la pauvreté, les variations importantes qu'on observe dans le temps et les incertitudes sur la nature du lien croissance-pauvreté viennent confirmer ce constat. Ces incertitudes constituent un obstacle à l'élaboration de politiques et de mesures efficaces de lutte contre la pauvreté, ce qui milite a posteriori pour le renforcement des capacités statistiques et les projets d'aide à la statistique burkinabè.

14 Voir à ce sujet Lachaud [2003], ch. 3, et Wetta et Koné [2008].

3. Climat des affaires et investissements privés

La taille réduite du secteur privé formel est un trait commun aux économies d'Afrique sub-saharienne. Cette faiblesse est en partie le produit des nombreux obstacles à la création d'entreprises et à leur expansion. Les réglementations et autres pratiques administratives influent sur l'esprit d'entreprise, les investissements et aussi le choix du secteur d'activité, formel ou informel. Les données collectées par la Banque Mondiale (voir le tableau 8) illustrent bien les différences considérables entre la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne et les pays de l'OCDE pour l'ensemble des domaines couverts par l'enquête. L'environnement des affaires porte sur les coûts de production intérieurs et extérieurs aux entreprises. A n'en pas douter, une partie du retard économique de l'Afrique sub-saharienne pour ce qui est du rôle du secteur privé dans le développement économique est due à un environnement économique et commercial peu propice aux activités et investissements privés.

L'enquête de la Banque Mondiale pour l'année 2009 place le Burkina Faso à la 148ème place (sur 181 pays) devant les pays voisins comme le Sénégal (149ème), la Côte d'Ivoire (161ème), le Togo (163ème) ou le Mali (166ème). Il est intéressant de noter que la place du Burkina Faso pour ce qui est l'environnement des affaires est nettement plus avantageuse que celle qu'il occupe dans le classement du PNUD sur le développement humain (IDH). Les données du tableau 8 indiquent que la situation au Burkina Faso est meilleure que celles des autres pays d'Afrique sub-saharienne pour ce qui est de la création d'entreprise, des difficultés de recrutement et de la rigidité de l'emploi, et de l'accès au crédit. Elle est en gros semblable pour la protection des investisseurs, l'exécution des contrats, la fermeture des entreprises et le paiement des taxes et impôts. Elle est par contre nettement plus mauvaise pour ce qui est des échanges commerciaux.

Tableau 8 : Environnement des affaires au Burkina Faso, en Afrique subsaharienne et dans les pays de l'OCDE, 2009.

	Burkina Faso	Afrique subsaharienne	OCDE
Création d'entreprise			
Procédures (nombre)	5	10	6
Durée (jours)	16	48	13
Coût (% du revenu par habitant)	62	111	5
Capital minimum (% du revenu par habitant)	459	173	20
Octroi de permis de construire			
Procédures (nombre)	15	17	15
Durée (jours)	214	271	162
Embauche et licenciement			
Indice de difficultés de recrutement (0-100)	33	39	26
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	21	41	31
Indice de difficulté de licenciement (0-100)	10	42	26
Coût de licenciement (semaines de salaire)	34	68	26
Transfert de propriété			
Procédures (nombre)	6	7	5
Durée (jours)	136	96	30
Coût (% de la valeur de la propriété)	10	11	5
Accès au crédit			
Indice des droits légaux (0-10) ^{a)}	3	5	7
Indice d'information sur le crédit (0-6) ^{b)}	1	1	5
Protection des investisseurs			
Indice de protection des investisseurs (0-10) ^{c)}	4	4	6
Échanges commerciaux			
Importations – nombre de jours	54	41	11
Importations – nombre de documents	11	9	5
Coût d'importation (par container US\$)	3.630	2.279	1.133
Exportations – nombre de jours	45	35	11
Exportations – nombre de documents	11	8	5
Coût d'exportation (par container US\$)	2.132	1.878	1.069
Exécution des contrats			
Procédures (nombre)	37	39	31
Durée (jours)	446	660	463
Coûts (% de la valeur de la dette)	107	49	19
Paieement des taxes et impôts			

Nombre de paiements (par an)	45	38	13
Temps requis (heures)	270	312	211
Impôt sur les bénéfices (%)	15	22	18
Contributions salariales (%)	23	13	24
Taux d'imposition total (en% des bénéfices)	45	67	45
Fermeture d'entreprise			
Durée (en années)	4	3	2
Coût (% de la valeur de l'entreprise)	9	20	8
Taux de recouvrement (cents par dollar)	22	17	69

Notes : ^{a)} L'indice est compris entre 0 et 10, avec 10 représentant les lois les mieux conçues pour favoriser l'accès au crédit. ^{b)} L'indice d'information sur le crédit mesure l'accès et la qualité de l'information des registres publics et des organismes privés sur la solvabilité des demandeurs de prêts. ^{c)} L'indice croît de 0 à 10 en fonction du degré de protection des investisseurs.

Source des données: World Bank (2008b).

Le Burkina Faso fait partie des 10 meilleurs réformateurs du climat des investissements en 2007–2008. Entre 2008 et 2009, le pays est passé de la 164^{ème} à la 148^{ème} place du classement de la Banque Mondiale grâce à des progrès dans quatre domaines couverts par l'évaluation de la Banque Mondiale : 1) une simplification des formalités de délivrance du permis de construire ; 2) une réduction du nombre de procédures pour le transfert de propriété ; 3) une réduction du taux global d'imposition ; et 4) un assouplissement des règles d'embauche et de licenciement.

Les progrès dans ce dernier domaine étaient attendus car la législation du travail au Burkina Faso était contraignante et son impact négatif sur l'emploi formel, souvent montré du doigt. Par exemple, dans le secteur minier, les difficultés de recours au travail temporaire pendant la phase d'exploration étaient considérées comme un frein sérieux à l'expansion de l'emploi dans le secteur¹⁵. Un nouveau code du travail a été adopté en 2008 en remplacement de celui de 2004¹⁶. Le nouveau code simplifie les conditions de recrutement avec un recours plus facile au contrat de travail à durée déterminée (CDD), qui devient renouvelable sans limitation. Le nouveau code du travail simplifie aussi les conditions de licenciement avec la possibilité de s'affranchir des règles de priorité, comme l'ancienneté, lors de licenciement. Un autre changement notable concerne l'allègement des procédures de licenciement pour motif économique. À terme, la réforme du code du travail devrait influencer positivement sur la création d'emplois par les entreprises du secteur formel et à contrario avoir un impact négatif sur l'emploi informel¹⁷.

15 IMF (2008), p. 68. Une enquête de la Banque Mondiale indique que la réglementation du travail a joué un rôle dans les décisions d'embauche et de licenciement de 29% des entreprises du secteur manufacturier et 13% de celles du secteur des services (Banque Mondiale (2006), p. 54).

16 Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (2008).

17 L'impact devrait être limité, toutefois. Une étude récente portant sur 87 pays conclue qu'une augmentation par 10 points de l'indice de rigidité de l'emploi (voir le tableau 8) se traduit par une augmentation de 0,9 points de pourcentage de la taille du secteur informel (Djankov et Ramalho (2008)). L'indice de rigidité de l'emploi prend en compte les difficultés d'embauche et de licenciement, les contraintes concernant la durée du travail hebdomadaire, le travail de nuit ou pendant les jours fériés, et les congés payés. Appliquant l'estimation de Djankov et Ramalho au cas du Burkina Faso suggère que la forte diminution de l'indice de rigidité de l'emploi entre 2007 et 2009 (de 64 à 21) devrait se traduire – toutes choses égales par ailleurs – par une diminution d'environ 4 points de pourcentage de la taille du secteur informel (en% du PIB). On estime à 25% du PIB le poids du secteur informel non agricole dans l'économie burkinabè (Leenhardt (2005), p. 25).

Climat des affaires et bonne gouvernance

L'intérêt porté à l'environnement des affaires tient à son impact présumé sur la croissance économique, en particulier celle du secteur privé. Une étude récente confirme l'impact négatif du cadre réglementaire sur la croissance économique et la répartition de cette dernière entre activités formelles et informelles¹⁸. Plus le cadre réglementaire et administratif est lourd, plus la croissance économique sera faible et plus la part du secteur informel dans l'économie sera importante. Le cadre réglementaire ralentit la croissance via son impact négatif sur la structure des incitations, l'accumulation de capital et la concurrence. On peut aussi imaginer un impact indirect négatif sur la croissance via le secteur informel : limites posées à la croissance des entreprises informelles, multiplication des activités de recherche de rente (rent seeking activities) et affaiblissement du capital social. Toutefois, la même étude suggère que le contexte institutionnel et la bonne gouvernance peuvent contribuer à limiter l'impact négatif de la lourdeur du cadre réglementaire sur la croissance et même à l'éliminer totalement¹⁹. Dans les pays dotés de bonnes institutions (et où règne la bonne gouvernance) le cadre réglementaire est moins à même de refléter des intérêts particuliers et plus à même de favoriser l'environnement des affaires et le développement économique.

Tableau 9 : Classement du Burkina Faso selon les indicateurs de gouvernance, 1998–2006.

	1998	2000	2002	2004	2006
1. Efficacité du gouvernement	41	59	54	72	53
[Classement normalisé]	21	30	27	35	25
2. Qualité du cadre réglementaire	92	97	98	93	77
[Classement normalisé]	47	49	50	46	37
3. Lutte contre la corruption	112	114	123	116	86
[Classement normalisé]	58	58	62	56	42
4. Stabilité politique	84	85	72	80	84
[Classement normalisé]	44	45	38	39	40
5. Etat de droit	54	70	69	74	87
[Classement normalisé]	28	36	35	35	41
6. Représentativité et redevabilité	72	82	78	72	82
[Classement normalisé]	36	41	39	35	39
Moyenne [classement normalisé]	39	43	42	41	37

Note : Le classement normalisé (entre 1 et 100) est obtenu en divisant le rang du Burkina Faso par le nombre de pays de l'enquête pour l'indicateur et l'année en question et en multipliant le résultat par 100.

Source des données : World Bank, Governance Indicators 2006.

¹⁸ Loayza et al. (2007).

¹⁹ Ibid., pp. 138-142.

Les performances du Burkina Faso en termes de gouvernance sont bonnes comparées à celles des autres pays d'Afrique sub-saharienne et à celles des pays appartenant au même groupe de pays à faible revenu. Il est intéressant de constater que le classement du Burkina Faso en termes de gouvernance est nettement meilleur que son classement en termes d'environnement des affaires et encore plus que son classement en termes d'IDH. Depuis 2000, on observe une amélioration de la gouvernance, qui contraste avec la forte dégradation constatée entre 1998 et 2000 (voir la moyenne dans le tableau 9). L'amélioration est notable dans les domaines comme la stabilité politique, la qualité du cadre réglementaire et l'efficacité du gouvernement.

Pour ce qui est de la lutte contre la corruption, un domaine où le classement du Burkina Faso est pour l'ensemble de la période nettement moins bon que dans les autres domaines, l'amélioration est soudaine en 2006. Un changement aussi inopiné, mais dans le sens contraire, concerne l'indicateur sur l'Etat de droit après 2004 (et à un degré moindre celui sur la représentativité et la redevabilité). Ces changements soudains incitent bien sûr à la prudence car la diminution des phénomènes de corruption comme le respect de l'Etat de droit et la légitimité politique changent par expérience de manière lente et progressive²⁰.

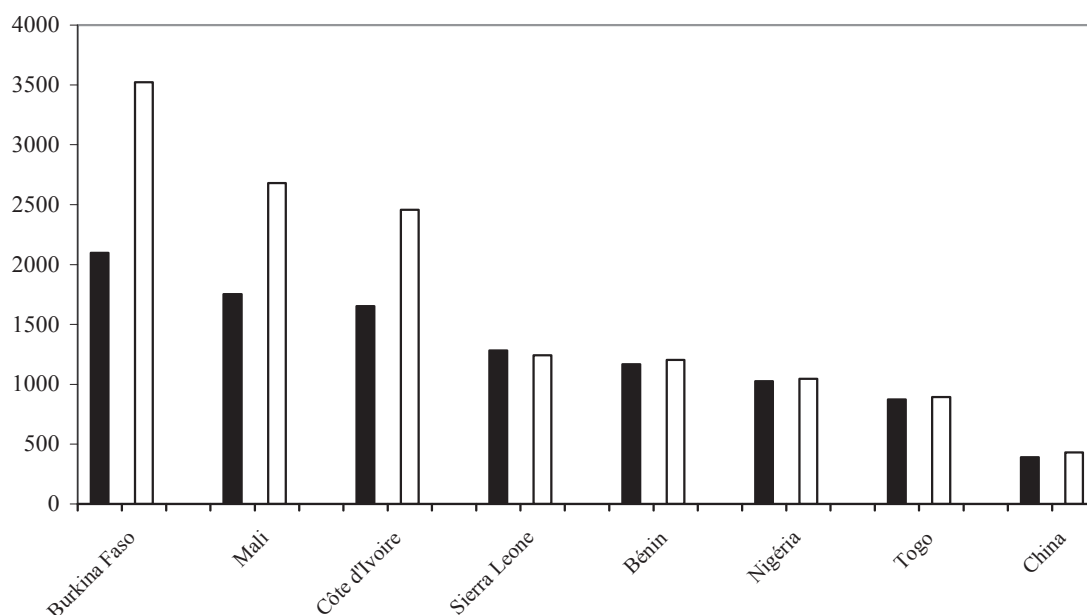
Le coût de l'enclavement

Les échanges commerciaux et les coûts de transports (et transaction) recouvrent un domaine où la situation du Burkina Faso est nettement plus critique que dans les autres pays africains. Une des raisons tient à l'enclavement du pays et au fait que le pays n'a pas d'accès direct au marché mondial. Toutefois, cela n'explique pas tout. Une étude récente indique que les procédures d'importation et d'exportation sont plus lourdes au Burkina Faso que dans la grande majorité des pays enclavés²¹. Une illustration de ce coût de l'enclavement est donnée par le graphique 5 qui illustre les coûts d'importation et d'exportation (en dollars par container) pour plusieurs pays de la sous région et pour la Chine. Les coûts d'exportation (par container) sont deux fois plus importants pour le Burkina Faso que pour les pays côtiers voisins et cinq fois plus élevés que pour la Chine. Le coût d'exportation est aussi plus élevé qu'au Mali (de 20%), un autre pays enclavé de la sous région.

20 Une étude récente des réformes de gestion budgétaire au Burkina Faso montre bien que leur impact sur l'étendue de la corruption est lent et dépend du renforcement du système juridique et de la société civile. Voir Delavallade (2007), pp. 271-288.

21 L'étude de la Banque Mondiale sur le climat des affaires dans 38 pays enclavés place le Burkina Faso à la 32^{ème} place pour ce qui est les échanges commerciaux transfrontaliers (World Bank (2008c), p. 28.

Graphique 5: Coûts d'exportation (noir) et d'importation (blanc) par container (en dollar) au Burkina Faso, dans des pays d'Afrique de l'ouest et en Chine, 2007.



Source des données: World Bank (2008), *Doing Business Database*.

La différence entre le Burkina Faso et les autres pays est encore plus importante pour ce qui est des coûts d'importation. Le coût d'importation d'un container au Burkina Faso est en gros égal à trois fois celui auquel des pays comme le Bénin, le Togo, la Sierra Leone et le Nigeria ont à faire face. Il est sept fois supérieur aux coûts d'importation chinois ! De telles différences de coûts pénalisent fortement les entreprises et activités dépendantes d'intrants et autres produits importés. L'addition des coûts d'importation et d'exportation donne une idée de l'importance des obstacles que les entreprises burkinabè doivent surmonter pour devenir compétitives sur le marché mondial. Dans les secteurs et activités économiques qui s'appuient sur l'exploitation de ressources naturelles, le handicap que constituent des coûts d'exportation (et d'importation) élevés peut être en partie compensé par des coûts d'exploitation plus bas que dans les pays concurrents.

Une partie du différentiel de coûts entre le Burkina Faso et les autres pays de la sous région (essentiellement les pays côtiers) vient de l'insuffisance et/ou la mauvaise qualité des infrastructures de transport. Une autre partie tient aux frais de transit. Une simulation récente suggère que les coûts de transit sur le corridor routier Lomé-Ouaga-

dougou représenteraient jusqu'à 72% des frais de transport totaux²². Ces coûts de transit (57% des frais de transport totaux) sont en grande partie des coûts «évitable», tels que les paiements lors des innombrables contrôles routiers (27%), les surcoûts liés aux procédures administratives (14%) et les surcoûts liés aux agissements des entreprises de transport privés (16%). Une troisième raison tient aux restrictions au cabotage en transport routier dans les pays de la sous région. En effet, les entreprises de transport routier de la sous région sont soumises à des réglementations nationales différentes du transport des marchandises au départ et/ou à destination des États membres ou traversant le territoire d'un ou de plusieurs États membres²³.

Investissements privés inférieurs à la moyenne africaine

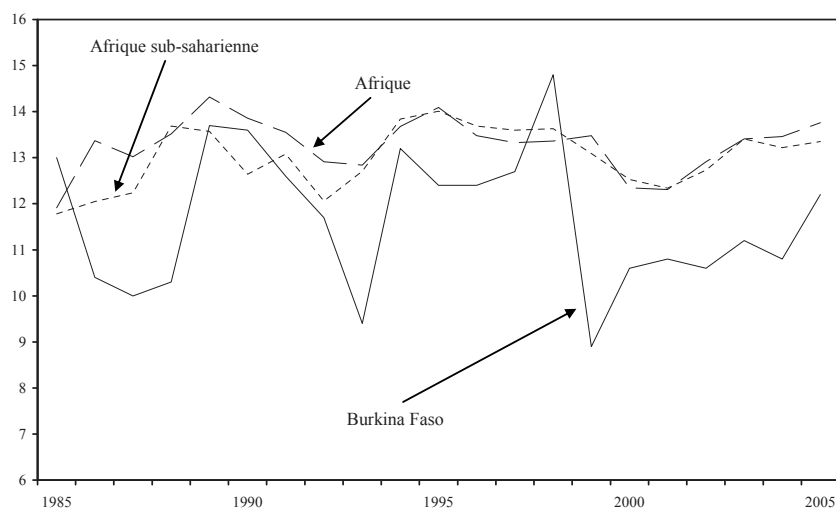
L'investissement est l'un des principaux moteurs de la croissance économique. L'investissement peut être public ou privé et national ou étranger. Pour ce qui est du secteur privé, la décision d'investir est gouvernée par la rentabilité des investissements, c'est-à-dire par les revenus escomptés et les coûts des investissements. Une étude récente montre que l'impact de l'investissement public sur la croissance au Burkina Faso est limité²⁴. Cela étant, l'accélération de la croissance économique requiert une augmentation des investissements privés, domestiques ou étrangers. L'environnement des affaires influe sur l'investissement privé via son impact sur les coûts de production, intérieurs ou extérieurs à l'entreprise. Il a aussi un effet plus indirect sur les revenus escomptés des investissements via l'élargissement du marché, l'accès plus aisé au marché international et l'amélioration de la visibilité et de la crédibilité de la politique économique.

L'importance de l'investissement privé dans l'économie burkinabè et son évolution au cours des vingt dernières années sont illustrées dans le graphique 6. Celui-ci mesure la part du PIB consacré aux achats privés de biens d'investissement. Le graphique 6 indique que l'investissement privé au Burkina Faso est inférieur à celui constaté dans les autres pays africains pour l'ensemble de la période considérée. Cette relative faiblesse de l'investissement privé est très claire depuis la fin des années 1990. À l'évidence, les mesures introduites au Burkina Faso pour améliorer l'environnement des affaires et la bonne gouvernance ne semblent pas avoir eu d'effet marquant sur les investissements privés dans le pays. D'autres facteurs tels que l'enclavement du pays ou la taille limitée du marché national semblent peser plus lourd que le seul environnement des affaires dans la décision privée d'investir.

22 Arvis et al. [2007], Tableau 7, p. 37. L'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) a été mis en place par la Commission de l'UEMOA, avec l'aide de la coopération américaine (USAID), pour chiffrer le nombre de contrôles sur les axes routiers reliant les pays de la sous-région. Pour ce qui est le Burkina Faso, les contrôles sont plus fréquents sur le corridor Ouagadougou-Bamako que sur les corridors reliant le Burkina Faso au Ghana (Tema-Ouagadougou) et au Togo (Lomé-Ouagadougou). En effet, pour les neuf premiers mois de l'année 2008, l'OPA constate en moyenne plus de 3 contrôles aux 100 km sur le corridor Ouagadougou-Bamako contre un peu plus de 2 sur les deux autres axes routiers. Sur l'axe Ouagadougou-Bamako, la majeure partie des contrôles se fait du côté malien (en moyenne 5 au 100 km contre un peu plus de 1 du côté burkinabè). En plus du coût direct (les perceptions illicites sont estimées à 2500-3000 FCFA aux 100 km), les contrôles se traduisent par un coût d'opportunité avec des retards estimés à 20-25 minutes aux 100 km. Pour une présentation plus détaillée de l'enquête, voir Observatoire des Pratiques Anormales [2008].

23 Diop et al. [2008], p. 155.

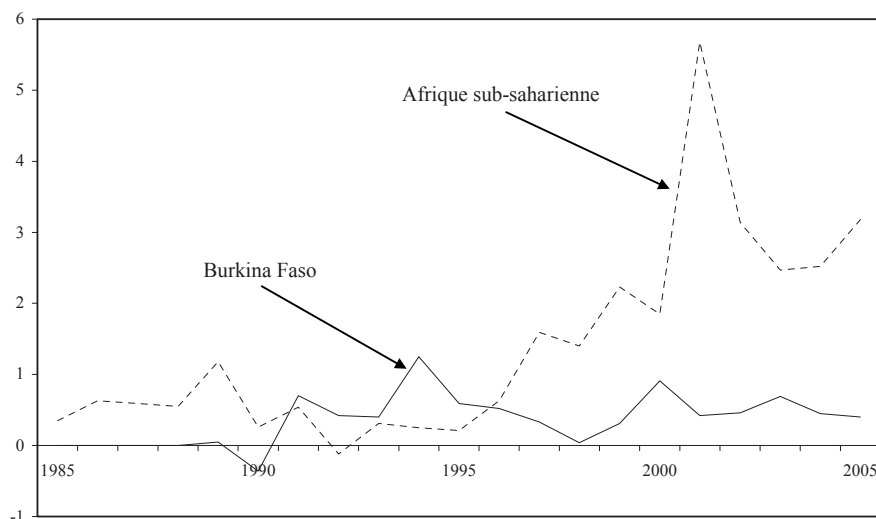
24 FMI [2008a], pp. 4-24. Selon cette étude, une augmentation du ratio investissement public/PIB de 2 points de pourcentage devrait se traduire par une augmentation du taux de croissance annuel de 0,4 points de pourcentage.

Graphique 6: Investissements privés bruts (en% du PIB), 1985–2005

Source des données : *Africa Development Indicators 2007*.

Faiblesse chronique des investissements directs étrangers

Une forme particulière d'investissements privés concerne les investissements directs étrangers (IDE). Ces derniers peuvent jouer un rôle décisif pour le transfert de technologies, l'amélioration des compétences locales et la formation de capital humain, la concurrence et le développement de secteurs qui demandent des investissements lourds. Ils peuvent aussi jouer un rôle déterminant dans l'accès des produits nationaux au marché mondial. Les entreprises étrangères peuvent avoir un effet indirect positif sur l'économie en ce qu'elles contribuent généralement plus que proportionnellement aux recettes fiscales des pays où elles concentrent leurs activités de production. La facilité avec laquelle les entreprises étrangères peuvent transférer leurs activités de production implique que ces entreprises attribuent une grande importance à l'environnement des affaires dans le choix du pays d'investissement.

Graphique 7: Investissements directs étrangers (flux net en% du PIB), 1985–2005

Source des données : *Africa Development Indicators 2007*.

Le Burkina Faso accueille peu d'investissements étrangers, comme l'illustre bien le graphique 7. Alors que les pays africains ont bénéficié d'une augmentation sans précédent des investissements étrangers depuis le milieu des années 1990, peu d'entreprises étrangères ont choisi de s'établir au Burkina Faso. La situation particulière du Burkina Faso apparaît aussi clairement quand on regarde la contribution des investissements directs étrangers à la formation brute de capital fixe. Entre 2004 et 2006, les flux d'investissements étrangers représentaient 1,9% de la formation brute de capital au Burkina Faso contre 14,1% pour l'Afrique sub-saharienne et 23% pour les pays les moins avancés (PMA)²⁵.

La majeure partie des investissements étrangers en Afrique sub-saharienne se fait dans l'exploitation des ressources naturelles et la faible dotation en ressources naturelles du Burkina Faso explique probablement le contraste entre la situation du Burkina Faso et celle des autres pays africains. La grande majorité des investissements étrangers au Burkina Faso sont dans le secteur des services (commerce de gros, télécommunications, etc.)²⁶. Il semble clair ici aussi que l'amélioration du climat des affaires n'est pas suffisant pour attirer les investissements étrangers au Burkina et que d'autres facteurs plus lourds tels que la taille limitée du marché national, l'enclavement du pays et l'absence de matières premières exploitables pour le marché mondial jouent un rôle déterminant.

²⁵ UNCTAD (2007), pp. 261 et 270.

²⁶ Pour le détail des entreprises étrangères établies au Burkina Faso (pays d'origine, secteur d'activité, chiffre d'affaire et emploi), voir UNCTAD (2008), p. 114.

4. Réponse budgétaire à la stratégie de réduction de la pauvreté

Le Burkina Faso fait partie d'une union monétaire, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La responsabilité de la politique monétaire relève de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest, la BCEAO. Le franc CFA est convertible et lié à l'euro par une parité fixe garantie par le Trésor français. Ce lien avec l'euro implique que la politique monétaire de la zone suit celle de la Banque Centrale Européenne, la BCE. Pour assurer la stabilité macroéconomique et financière, l'UEMOA est équipée de critères de stabilité macroéconomiques qui encadrent la politique économique des pays membres. La perte d'un instrument de politique économique, la politique monétaire, doit toutefois être mise en balance avec la relative stabilité macroéconomique qu'apporte l'appartenance à une union monétaire.

Le Burkina Faso est considéré comme un élève moyen de l'union monétaire ouest africaine. Entre 1997 et 2007, le pays a oscillé autour de 4 critères respectés sur 8 requis, soit la moyenne (tableau 10). Le nombre de critères respectés est toutefois plus élevé parmi les critères de premier rang, les plus importants pour la stabilité monétaire. La discipline de l'union monétaire a eu un effet positif sur l'inflation, les investissements publics et la dette publique. Le nombre constant de critères respectés entre 1997 et 2007 suggère toutefois que le programme de convergence macroéconomique a eu un effet limité dans le moyen et plus long termes. C'est particulièrement vrai pour l'équilibre interne (budgétaire) et externe (balance des paiements courant), pour la part des dépenses courantes dans la dépense publique totale (salaires en% des recettes fiscales) et pour la mobilisation des recettes fiscales. Ces dernières ont augmenté modérément de 10% du PIB au milieu des années 1990 à 12% en 2006–2007, soit un niveau nettement inférieur au niveau de 17% requis dans le programme de convergence économique de l'UEMOA.

Tableau 10 : Réalisation des critères de convergence macroéconomiques par le Burkina Faso, 1997–2007.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Critères de 1er rang											
Solde budgétaire de base $\geq$ 0% PIB	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inflation $\leq$ 3%	+	-	+	+	-	+	+	+	-	+	+
Pas d'arriérés de paiement	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Dettes publiques $\leq$ 70% PIB	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Critères de 2ème rang											
Salaires $\leq$ 35% recettes fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements $\geq$ 20% recettes fiscales	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Déficit extérieur courant $\leq$ 5% PIB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes fiscales $\geq$ 17% PIB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de critères respectés	5	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4

Note : Un signe positif indique le respect du critère et un signe négatif son non respect.

Source des données : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine.

Historiquement, le Burkina Faso a connu des taux d'endettement public relativement limités, en contraste avec le taux d'endettement de la grande majorité des pays très pauvres très endettés (PPTE). En 1994, l'endettement public du pays s'élevait à 40% du PIB contre plus de 100% pour la moyenne des PPTE. La dévaluation du franc CFA en janvier 1994 s'est traduite par une augmentation automatique de la dette publique extérieure qui est passée de 40 à plus de 60% du PIB en 1995. Ce sont les politiques budgétaires prudentes des gouvernements successifs du Burkina Faso qui ont permis de contenir l'augmentation de la dette publique à un niveau en gros soutenable²⁷. L'initiative PPTE et son successeur, l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette (IADM), ont permis au pays de ramener sa dette publique de 69% du PIB en 1997 (c'est-à-dire juste en-dessous du niveau du critère de convergence) à 24% en 2007. Elle a aussi permis une amélioration notable de la situation budgétaire même si elle n'a pas permis d'éliminer totalement le déficit budgétaire.

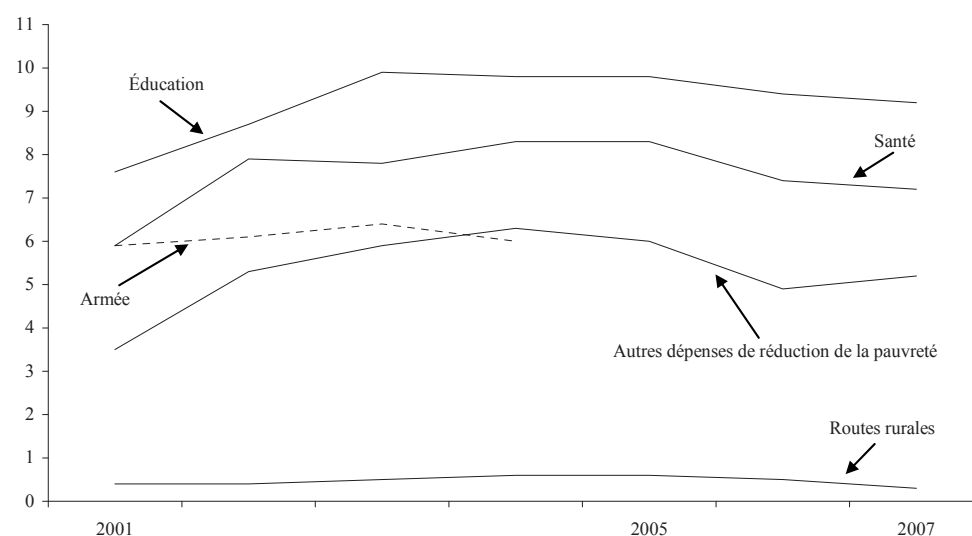
Accumulation de capital humain et croissance

Le Burkina Faso est engagé depuis 2000 dans une stratégie de réduction de la pauvreté. Le premier Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a été élaboré à la fin des années 1990 en collaboration avec la communauté internationale et avec la participation de la société civile. Le premier CSLP couvrait la période 2000–2003. Depuis 2004, le pays s'est engagé dans un CSLP révisé qui devait initialement couv-

²⁷ Voir par exemple l'analyse de Raffinot [1999], pp. 141-163.

rir la période 2004–2006. Le CSLP est depuis 2006 mis à jour chaque année sous la forme d'un programme d'actions prioritaires. Une révision complète du CSLP est prévue pour 2009. Il y a une constance dans la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement burkinabè avec l'accent mis sur quatre axes prioritaires : la promotion d'une croissance équitable, l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base, le développement rural et la bonne gouvernance²⁸.

Graphique 8 : Dépenses de réduction de la pauvreté (en% des dépenses budgétaires totales), 2001–2007.



Source des données : IMF (2008b), p. 27, et IMF (2005), p. 69 pour les dépenses militaires

L'adoption et la mise en œuvre du CSLP se sont traduites par une augmentation notable des dépenses généralement associées aux stratégies de réduction de la pauvreté. Comme le montre bien le graphique 8, les dépenses d'éducation, de santé et les autres dépenses de réduction de la pauvreté ont augmenté fortement en termes relatifs entre 2001 et 2003, période qui couvre le CSLP première génération. Ces trois types de dépenses représentaient ensemble quelques 24% des dépenses budgétaires en 2003 contre 17% en 2001. Pendant la même période, les dépenses militaires sont restées stables (6% des dépenses totales).

La part des dépenses d'éducation, de santé et autres a cependant diminué légèrement après 2003 et ne représentait plus que 22% des dépenses totales en 2007. Il est probable que cette diminution (relative) reflète le rôle plus important attribué à la croissance économique dans le CSLP deuxième génération. L'accent mis sur l'éducation et la santé dans le premier CSLP existe toujours officiellement mais l'importance donnée à la croissance économique relativise quelque peu la place de l'accumulation de capital humain dans la stratégie d'ensemble. Cette inflexion dans les priorités n'est pas propre au Burkina Faso et le même genre d'inflexion caractérise les stratégies de réduction de la pauvreté

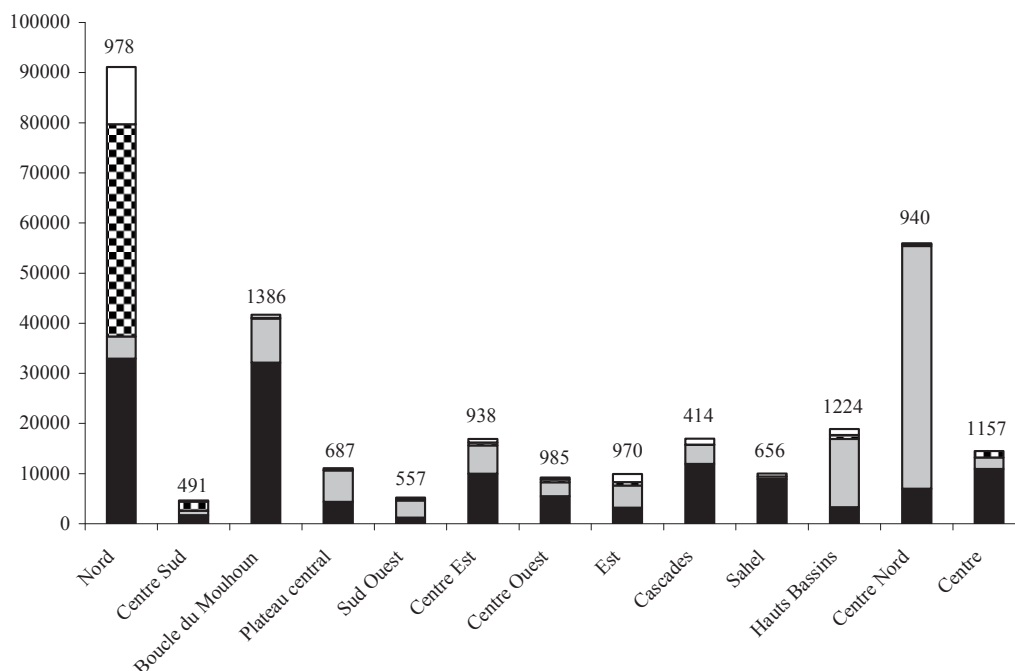
28 Pour une description du contenu de chaque axe prioritaire, voir Ministère de l'Économie et des Finances (2007), p. 3.

dans les autres pays en développement. La part des dépenses publiques dévolue à la construction et à l'amélioration des routes rurales, des investissements cruciaux pour la politique de désenclavement, est minime. Elle est passée de 0,4% à 0,6% des dépenses publiques entre 2001 et 2004, avant de retomber à 0,3% en 2007.

CSLP et pauvreté régionale

La pauvreté au Burkina Faso varie de manière significative d'une région à l'autre. Quelques 70% des habitants de la région du Nord vivent sous le seuil de pauvreté alors que la proportion est seulement de 22% dans la région du Centre. Il faut rappeler que la région du centre comprend la capitale du pays, ce qui a une influence considérable sur la concentration des revenus et la réduction de la pauvreté. Le succès du CSLP va aussi dépendre du ciblage dans l'espace des dépenses de réduction de la pauvreté et de l'efficacité de ces dépenses. Il n'existe pas de données qui indiquent les sommes consacrées à la lutte contre la pauvreté selon la région depuis le premier CSLP. On trouve cependant pour certaines années des données sur la répartition régionale des investissements réalisés dans le cadre du CSLP.

Graphique 9 : Investissements réalisés dans le cadre du CSLP selon les régions (classées par ordre décroissant d'incidence de la pauvreté en 2003 avec population en milliers) et axes en 2006 (millions FCFA).



Notes : Axe 1 : croissance équitable (noir) ; Axe 2 : accès aux services sociaux de base (gris) ; Axe 3 : développement rural (damier) ; Axe 4 : bonne gouvernance (blanc).

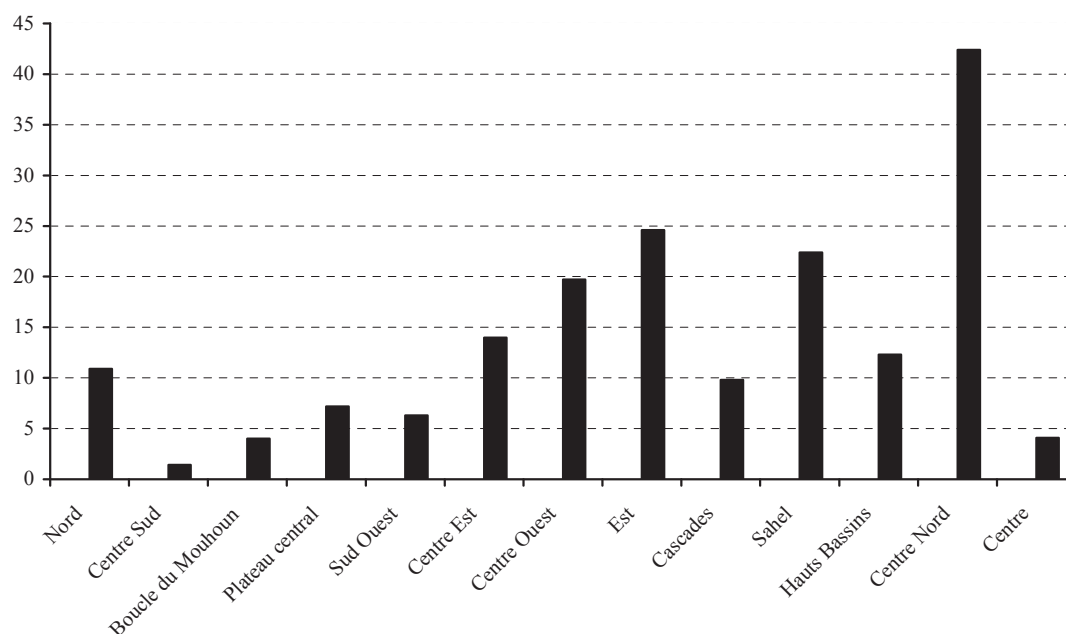
Source des données : Ministère de l'Économie et des Finances (2007), p. 70.

Le graphique 9 montre, par exemple, que pour l'année 2006 les fonds sont très inégalement répartis et pas toujours en fonction de l'étendue de la pauvreté dans une région et de la contribution de la région à la pauvreté totale (pour intégrer le nombre d'habitants). Mises à part les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun, il est difficile de saisir un lien entre incidence de la pauvreté (et contribution à la pauvreté totale) et sommes investies dans le cadre du CSLP. C'est particulièrement évident pour les régions du Centre Sud, Plateau Central et Sud Ouest qui sont très touchées par la pauvreté (et contribuent pour 20% à la pauvreté au Burkina Faso) et reçoivent peu d'investissements. C'est aussi vrai, dans un sens contraire, pour la région du Centre Nord qui est relativement épargnée par la pauvreté (et contribue pour 6% à la pauvreté totale) mais reçoit beaucoup d'investissements.

Il est aussi intéressant d'observer comment ces investissements sont répartis en fonction des quatre actions prioritaires du CSLP : croissance équitable, accès aux services sociaux, développement rural et bonne gouvernance. La répartition dans l'ensemble des régions favorise les investissements pour la croissance (44% du total des investissements) suivis par ordre d'importance par l'accès aux services sociaux de base (34%), le développement rural (16%) et la bonne gouvernance (6%). On constate cependant de fortes disparités dans la répartition selon les régions (voir le graphique 9). Dans la plupart d'entre elles, les investissements visant à promouvoir une croissance équitable jouent un rôle dominant. Des exceptions notables concernent le développement rural dans la région du Nord, la région la plus pauvre, et l'accès au service sociaux dans les régions moins touchées par la pauvreté des Hauts Bassins et du Centre Nord.

La question qu'on se pose est bien sûr de savoir si la répartition géographique des investissements et autres mesures dans le cadre du CSLP a contribué à réduire les différences d'incidence de pauvreté entre les régions. La diminution de la pauvreté entre 1998 et 2003 est très inégalement répartie (voir le graphique 10). Mise à part la région du Nord, la pauvreté a beaucoup moins reculé dans les régions pauvres du Centre Sud, de la Boucle du Mouhoun, du Plateau central et du Sud Ouest que dans les régions moins touchées par la pauvreté comme les régions de l'Est, des Cascades, du Sahel, des Hauts Bassins et, surtout, du Centre Nord. Il est intéressant de noter que cette dernière région est celle qui a le plus bénéficié des investissements dans le cadre du CSLP (voir le graphique 9). Les autres régions où la diminution est marquante (égale ou supérieure à 10 points de pourcentage) ont aussi bénéficié d'une part importante des investissements dans le cadre du CSLP, ce qui peut expliquer la diminution de l'incidence de la pauvreté. Seule une étude plus approfondie qui se baserait sur des données statistiques plus complètes de la répartition géographique des investissements entrepris dans le cadre du CSLP sur plusieurs années pourrait permettre d'évaluer l'impact régional du CSLP. Une telle étude permettrait aussi d'évaluer l'efficacité du CSLP et de savoir s'il a été un instrument de convergence ou de divergence dans l'espace.

Graphique 10 : Diminution de l'incidence de la pauvreté (en points de pourcentage) selon les régions (classées par ordre décroissant d'incidence de la pauvreté en 2003) entre 1998 et 2003.



Source des données : Grimm et Günther (2004), tableau A5, p. 79.

Appui budgétaire et CSLP

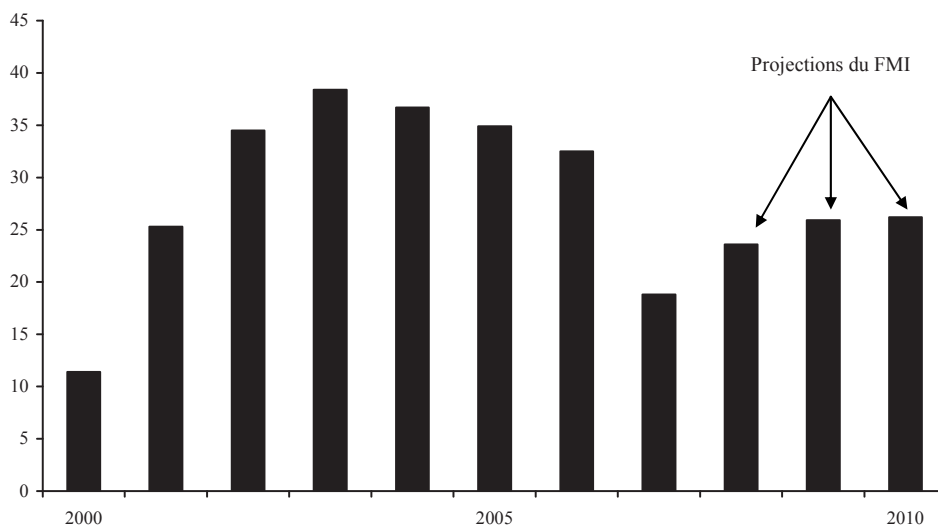
Le Burkina Faso bénéficie d'une importante aide au développement, bilatérale et multilatérale. Entre 1995 et 2005, le pays a reçu en moyenne l'équivalent de 14% du PIB sous forme d'aide au développement contre seulement 7% en moyenne pour l'Afrique sub-saharienne. D'une certaine manière, en particulier pour l'équilibre externe, l'aide publique au développement vient compenser le déficit d'investissements directs étrangers privés au Burkina (voir graphique 7). L'aide au développement au Burkina Faso prend des formes multiples et la répartition entre les différentes formes (projets, programmes, aides budgétaires et allègement de la dette) a changé au cours du temps. Un objectif central de l'aide au développement est de réduire la pauvreté, ce qui au Burkina Faso passe par un soutien à la politique nationale de lutte contre la pauvreté (le CSLP).

L'allègement des dettes dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et son successeur, l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette (IADM) ont facilité la transition entre le CSLP première et deuxième moutures, en dégagant un espace financier dans le budget du gouvernement burkinabè. Cela s'est traduit par une augmentation marquante des dépenses publiques. Comme l'illustre le graphique 8, cette augmentation des dépenses publiques après 2003 a moins marqué les dépenses directes de réduction de la pauvreté (éducation, santé, etc.) que les autres dépenses budgétaires. Cependant, l'augmentation de ces dernières a pu bénéficier indirectement à la

réduction de la pauvreté par l'intermédiaire de son impact sur la croissance économique et la nature plus ou moins pro-pauvres de cette croissance.

L'aide budgétaire est l'instrument privilégié de dialogue entre la communauté des partenaires au développement et le gouvernement burkinabè. Elle est aussi un instrument de soutien au CSLP et à ses actions prioritaires. L'importance de l'aide budgétaire dans le financement extérieur du budget burkinabè a cru parallèlement à la mise en œuvre du CSLP première mouture. Comme l'illustre le graphique 11, la part de l'aide budgétaire générale dans le financement extérieur du budget a augmenté fortement aux dépens de la part « projets (et programmes) » entre 2000 et 2003. Toutefois, cette part a décliné depuis lors, même si les projections du FMI tablent sur un rebond à partir de 2008. L'importance de l'aide budgétaire apparaît aussi clairement quand on la rapporte aux recettes fiscales de l'Etat. En 2006, par exemple, l'aide budgétaire représentait environ 12% des recettes fiscales ou 60% des taxes sur le commerce international.

Graphique 11 : Aide budgétaire en pourcentage des apports budgétaires extérieurs hors réduction de dette, 2000–2010.



Source des données: De Lucca et Raffinot (2007), tableau 1, p. 198, et FMI (2008b), tableau 2, p. 20.

L'augmentation de l'aide budgétaire au Burkina Faso a précédé la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement. Cette dernière nécessite un meilleur alignement de l'aide sur la stratégie nationale, une meilleure collaboration et harmonisation entre les bailleurs et une place plus étendue pour l'appui budgétaire. Le Burkina Faso est une sorte de pays précurseur de l'appui budgétaire puisque le pays en bénéficie depuis le premier programme d'ajustement structurel en 1991. Cependant, c'est seulement depuis 2001 que l'appui budgétaire, bilatéral et multilatéral, rentre dans le cadre d'un partena

riat structuré entre le gouvernement burkinabè et les partenaires au développement²⁹.

L'aide budgétaire vise à renforcer la maîtrise du gouvernement qui en bénéficie sur sa stratégie de réduction de la pauvreté et sur le processus budgétaire. Elle vise également à diminuer le coût de cette stratégie en rationalisant le partenariat avec les bailleurs de fonds (approche commune, simplification des procédures et partage de l'information). Elle vise enfin à recentrer le dialogue entre le gouvernement et les partenaires au développement sur les résultats des politiques engagées en termes de diminution de la pauvreté, d'accumulation du capital humain ou de bonne gouvernance.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour en dresser un bilan définitif, les résultats de l'appui budgétaire au Burkina Faso sont encourageants, mais lents³⁰. Dans un sens positif, il faut mentionner la meilleure mobilisation des finances publiques pour les objectifs de développement et les progrès réalisés dans l'élaboration de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) depuis 2000. Un deuxième résultat concerne la plus grande prévisibilité de l'appui budgétaire extérieur ; ce qui facilite l'élaboration d'une stratégie de moyen et plus long termes. Un troisième résultat positif concerne l'« appropriation » nationale de la stratégie de réduction de la pauvreté et la participation de la société civile au suivi du CSLP³¹. Un quatrième résultat appréciable concerne l'amélioration du cadre institutionnel d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du CSLP, avec un renforcement des capacités humaines et techniques au sein des ministères concernés et une meilleure lisibilité, pour la communauté des bailleurs, des acteurs et des structures en charge de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (grâce entre autres à la fusion des ministères des Finances et du Budget et du ministère de l'Économie et du Développement).

A ce jour, les attentes suscitées par l'appui budgétaire sont loin d'être totalement satisfaites. Tout d'abord, les progrès sont relativement lents pour ce qui est du renforcement des capacités d'élaboration et de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté. Les progrès sont aussi lents pour ce qui est de la budgétisation programmatique et de l'élaboration des CDMT, au niveau global comme sectoriel. Le même constat s'applique au sujet de la fiabilité de la chaîne des dépenses budgétaires avec des déficiences persistantes au sujet du système de contrôle des dépenses publiques et du système de passation des marchés publics³². Selon une étude récente, la faiblesse du système juridique (y compris des organes responsables formellement du contrôle de l'exécution du budget de l'État) et de la société civile explique la lenteur dans l'amélioration de la fiabilité de la chaîne des dépenses budgétaires,

29 L'aide budgétaire au Burkina Faso entre 1994 et 2004 a fait l'objet d'une évaluation approfondie par l'OCDE (Lanser et al. (2006)).

30 Pour une évaluation récente, voir de Lucca et Raffinot (2007).

31 Il est difficile de mesurer le degré d'appropriation de la stratégie de lutte contre la pauvreté et le degré de participation de la société civile. Une enquête réalisée au début des années 2000 indique que seulement 24% de la population de Ouagadougou était au courant du processus d'élaboration du CSLP et que seulement 2,3% y avait participé. Razafindrakoto et Roubaud (2005), pp. 42-43. Le problème tient aussi à l'ambiguïté du concept d'« appropriation » et aux difficultés de son opérationnalisation dans les politiques de développement. Sur cet aspect, voir Raffinot (2009).

32 Lucca et Raffinot (2007), pp. 202-203.

ainsi que la persistance de pratiques de corruption³³. La faiblesse de la société civile est particulièrement évidente au niveau local, ce qui rend plus hypothétique l'impact positif du processus en cours de décentralisation du pouvoir vers les collectivités locales sur l'efficacité économique et sociale des dépenses publiques³⁴.

Enfin, il est possible que l'appui budgétaire important dont a bénéficié le Burkina Faso depuis le début des années 2000 ait fonctionné comme un substitut aux recettes fiscales. En effet, le taux de pression fiscale y est faible (en-dessous de la moyenne régionale) et il a peu augmenté au cours des dix dernières années, malgré le programme de convergence macroéconomique de l'UEMOA (17% requis pour satisfaire le critère). L'accroissement des aides budgétaires a pu contribuer à ce résultat en relâchant l'obligation pour le gouvernement d'élargir la base fiscale pour le financement de la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté³⁵.

33 Delavallade (2007). Sur l'état de la corruption au Burkina Faso il est bon de consulter les rapports du Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC). Le REN-LAC est une organisation non gouvernementale qui existe depuis 1997. Le dernier rapport disponible couvre l'année 2006 (REN-LAC (2007)).

34 Ibid. (2007), pp. 280-282. Selon une enquête réalisée auprès de la population urbaine de Ouagadougou au début des années 2000, l'administration locale arrive en seconde position parmi les services incriminés pour faits de corruption (police/gendarmerie : 39% ; administration locale : 20% ; fisc : 13% ; services de santé : 8% ; justice : 9% ; autres 11%). Voir Razzafindrakoto et Roubaud (2005), pp. 57-58.

35 Plusieurs études confirment l'impact négatif de l'aide sous forme de dons sur les recettes fiscales. Cet impact est d'autant plus fort que l'État et les institutions sont fragiles. Pour un résumé des études, voir Moss et al. (2008), pp. 264-269. Une étude économétrique récente portant sur tous les pays de l'UEMOA et la période 1990-2004 confirme que l'impact de l'aide sur les recettes fiscales est négatif quand les indicateurs de gouvernance sont pris en compte (Dufrenot et al. (2008), p. 6).

5. Croissance et environnement

Le but ultime du développement économique est de parvenir à une amélioration du bien-être de chaque habitant. C'est pour atteindre cet objectif que le Burkina Faso a mis en place plusieurs plans pour développer les secteurs moteurs du développement que sont l'agriculture et l'élevage. Ces deux secteurs occupent 90% de la population active. L'agriculture qui est le secteur dominant de l'économie burkinabè dépend fortement des facteurs climatiques. De plus, en l'absence de ressources minières très importantes, les exportations du pays dépendent des produits agricoles et particulièrement du coton, dont la culture contribue à la dégradation de l'environnement. En l'absence d'amélioration technologique notable, l'augmentation de la production céréalière croît à un rythme assez lent, soit 1,1% par an selon les données officielles du Ministère de l'Economie et des Finances. Les rendements céréaliers sont faibles et oscillent autour d'une tonne par hectare au cours des dix dernières années. Même au niveau de la production cotonnière qui progresse, les rendements sont faibles. En effet, seul 1% des producteurs de coton est équipé de tracteurs. Quant au rendement, il dépasse légèrement 1,1 tonne comme l'indique le tableau 11 ci-dessous. Il se dégage que les superficies ont été multipliées par 2,5 entre 2000–2001 et 2006–2007 et la production par 3,6. Quoi qu'il en soit, cette extension des superficies qui s'accompagne d'un important usage de pesticides et d'insecticides contribue à la déforestation et à la dégradation d'une manière générale de l'environnement. Le secteur de l'élevage n'est pas en reste, car il est également extensif, comme l'agriculture. Il contribue pour 12% au PIB du pays et pour autant aux exportations. Près de 86% de la population tire une part importante de ses revenus de cette activité pastorale. Le taux de croissance du cheptel qui est de 3,7% par an se fait par l'extension des surfaces pastorales. Le tissu industriel est faible et est constitué principalement d'industries agro-alimentaires. Malgré leur faiblesse elles n'en contribuent pas moins à la dégradation de l'environnement à travers les déchets qui sont versés dans la nature et particulièrement dans les rivières. C'est le cas des industries d'égrenage de coton, des brasseries et des peaux et cuir.

Tableau 11 : Evolution des principales grandeurs du coton entre 2000 et 2007.

Années	Production	Superficies (ha)	Rendements (kg/ha)	Prix (FCFA)/kg
2000-01	212 545	209 113	1030	175
2001-02	395 031	345 578	1143	174
2002-03	439 247	412 138	1065	174
2003-04	471 945	443 739	1064	184
2004-05	535 367	521 466	1026	175
2005-06	712 707	621 748	1146	165
2006-07	759 858	569 858	1133	145

Sources : Données tirées de la Direction générale des Prévisions et des Statistiques agricoles (DGSPA) et du Comité national des Politiques économiques (CNPE) par Thiombiano (2009).

Le développement économique au Burkina Faso s'accompagne d'une croissance démographique de la population de l'ordre de 3% . Si la tendance actuelle se poursuit, le pays aura une population de 17,6 millions en 2015 et 39,1 millions en 2050. Cet état de fait conduit à une augmentation rapide du nombre d'habitants par hectare (voir le tableau 12). La forte croissance démographique ainsi que le souci d'augmenter rapidement le degré de modernisation ont nécessité de grandes quantités de matières premières qui ont perturbé l'équilibre des ressources naturelles, compte tenu de la vitesse à laquelle s'est effectué ce changement.

Dans la théorie économique classique, les concepts de croissance et d'environnement étaient considérés comme étrangers l'un à l'autre. Pourtant, à partir du début des années 1970, les excès d'une exploitation accélérée des ressources, la crainte de pénuries (fertilité des sols, eau, forêt, énergies), la peur des séquelles d'une utilisation inconsidérée de produits conduisent à une prise de conscience des risques d'un développement non maîtrisé sur l'avenir du Burkina Faso³⁶. A partir de cette période, les facteurs que sont les sols, l'eau et la forêt ne sont plus considérés comme des facteurs inépuisables mais comme des ressources limitées nécessitant une gestion rationnelle pour un développement durable. C'est ainsi que le pays a dû faire face à plusieurs situations délicates au niveau de l'exploitation de ses sols (Reij et Thiombiano (2003)), de ses ressources forestières (Ouédraogo (2001)) et de ses ressources en eau (Banque Mondiale (2007))³⁷.

³⁶ Voir par exemple Thiombiano (2004).

³⁷ Pour une illustration au niveau du continent africain, voir le rapport de la Banque Africaine de Développement (2007).

Tableau 12 : Interaction population et occupation des terres.

Années	Population (millions d'habitants)	Population par hectare de terre
2005	13,228	1,5
2015	17,676	2,0
2050	39,093	4,3

Source : Alfari (2008).

Dans un premier temps, nous allons faire une analyse synthétique des conséquences de la croissance économique sur l'environnement. Ensuite, nous montrerons le lien qui existe entre pauvreté et environnement à travers le capital naturel que constitue la forêt. Enfin, nous examinerons l'ensemble des mesures prises par les autorités nationales pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

Conséquences de la croissance sur les sols et les ressources en eau

Au regard des activités de développement précédemment énumérées, le Burkina Faso est un pays sahélien qui a subi de fortes dégradations de ses terres pour diverses raisons, parmi lesquelles, on peut citer les facteurs climatiques certes, mais sans aucun doute aussi d'autres facteurs, tels que le développement économique et la croissance démographique. Chaque année, selon le Schéma national d'Aménagement du Territoire, le Burkina perd entre 100 000 et 150 000 hectares de forêt. Les deux facteurs essentiels étant l'agriculture et l'élevage. Au titre de l'élevage, on note que l'activité occupe environ 172 000 km². Cela se traduit par la destruction des sols, des plans d'eau, des puits et forages. De plus, les troupeaux à la recherche de meilleurs fourrages sont conduits dans les zones forestières classées et dans les zones protégées, ce qui remet en cause leur statut et leur conservation. Indépendamment de cette dégradation, il est à noter les conflits permanents entre agriculteurs et éleveurs, qui fragilisent les rapports sociaux et de complémentarité entre deux partenaires qui devraient concourir au développement du pays et aider à la réduction de la pauvreté. Il existe des textes, et des pistes pastorales ont été tracées, mais on note que ces textes ne sont pas appliqués, et les pistes ne sont pas empruntées par les éleveurs, ce qui engendre des conflits souvent très violents suivis de morts d'hommes.

Pour lutter contre ces effets, des efforts importants sont déployés. C'est ainsi que le pays a recours aux techniques de Conservation des Eaux et des Sols et à des pratiques innovantes en agroforesterie se basant sur la valorisation des capacités locales. Ces efforts sont récompensés par la réduction de la pression des communautés rurales sur les ressources forestières et la restauration de la fertilité des sols. Les différentes techniques de Conservation des Eaux et des Sols représentent des solutions pour palier la baisse des rendements agricoles et la dégradation de la végétation. En effet, elles contribuent à la restauration de la productivité des terres permettant aux communautés qui y investis-

sent, d'exercer des activités génératrices de revenus comme la culture maraîchère. Une telle situation aide à éviter la destruction des forêts à but lucratif (coupe et vente du bois de chauffe et du charbon de bois) lorsque les rendements sont suffisamment faibles. De plus, la revégétalisation des terres, suite à la mise en oeuvre de ces techniques, entraîne l'absorption d'une quantité importante de CO₂ qui contribuera à diminuer l'effet de serre à l'origine des sécheresses.

De nombreux projets et programmes de développement au Sahel accordent une place importante à ces techniques de conservation des eaux et des sols (technique du zaï, technique de cordons pierreux, digues filtrantes...) dans le cadre de la lutte contre la désertification. C'est le cas du projet Sahel burkinabè de la GTZ qui a duré quinze ans dans la zone sahélienne du pays et dont l'objectif était la valorisation des capacités locales de gestion décentralisée des ressources naturelles, notamment dans les techniques de CES pour faire face au contexte physique difficile³⁸. Les actions relevant du projet ont permis d'améliorer les systèmes de production des ménages. L'importance de ces différents programmes et projets mis en oeuvre ça et là à travers le sahel s'explique par le fait que la désertification représente de loin le problème environnemental majeur au Sahel et un frein à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ; facteurs pouvant être à l'origine de nombreuses tensions sociales³⁹. En 2003, Reij et Thiombiano ont réalisé une étude portant sur la réhabilitation des terres dégradées dans le plateau central du pays entre 1980 et 2001 dont les principaux résultats peuvent être résumés comme suit :

Présentation des zones d'études à l'état initial

Parmi les zones qui ont subi une dégradation incessante des rendements de cultures et un niveau élevé de saturation ou de surpeuplement, il y a le Plateau central. Selon le Ministère de l'Economie et des Finances, sur un indice base 100, les régions du Centre, Centre-sud, Centre-nord ont déjà atteint des niveaux de plus de 125. Au niveau du Plateau central, on peut relever trois faits majeurs sur une longue période :

- une population multipliée par 2,5 ;
- une pluviométrie en baisse de 25% ;
- un taux croissance économique presque nul

Au regard des faits précédents, on est tenté de dire que le Burkina Faso est engagé dans un processus de développement non durable caractérisé par une érosion des sols dans un contexte de changement climatique qui aggrave les risques. On peut aussi s'interroger sur les contradictions entre le discours officiel sur le développement soutenable et les politiques actuelles d'augmentation des superficies en coton, d'élevage extensif et de maintien de taux de croissance démographique élevés (de l'ordre de 3%) . Les perspectives de développement sont fonction du

³⁸ Pour une présentation du projet, voir GTZ (2004)

³⁹ Voir par exemple Granich (2006).

stock de capital et du progrès technique, ainsi que du degré de maîtrise de la croissance démographique qui seule, peut garantir que l'augmentation de la population ne dissipera pas rapidement les avantages liés au développement de ce stock de capital⁴⁰. Il faut rappeler que les biens d'environnement font partie intégrante de ce stock de capital.

C'est la raison pour laquelle il a été jugé nécessaire d'entreprendre une étude sur cette zone qui concentre la plus grande densité de population du pays. En effet, la dégradation de la situation du plateau central se caractérise par une baisse du couvert végétal, une réduction de la fertilité des sols et une érosion intense des sols⁴¹. C'est pourquoi dans cette zone, 12 villages ont fait l'objet de l'étude de réhabilitation de leur sols, soit 9 villages qui ont bénéficié d'aménagements importants de CES et 3 autres qui en font peu et qui ont constitué les villages témoins. La répartition des villages, qui sont situés dans les provinces du Bam, du Sanmatenga, du Yatenga et du Zondoma, apparaît dans le tableau 13.

Tableau 13 : Rendements moyens céréaliers (en kg/ha) dans les villages de l'étude en 2001.

Villages d'études appliquant beaucoup de CES			Villages témoins appliquant très peu de CES		
Villages	Provinces	Rendements	Villages	Provinces	Rendements
Sabouna	Yatenga	758	Derhogo	Yatenga	689
Ranawa	Zondoma	907	Kangaré	Bam	664
Ziga	Yatenga	832	Bindogo	Sanmatenga	481
Sam	Bam	793			
Noh	Bam	872			
Rissiam	Bam	814			
Kaartenga	Sanmatenga	674			
Tagalla	Sanmatenga	772			
Doundougou	Sanmatenga	714			
Moyenne		793	Moyenne		611

Source : Sawadogo (2003).

Ces zones étaient marquées également par d'importants déficits pluviométriques qui se matérialisaient par une baisse de la nappe phréatique. Les recherches ont montré qu'entre 1977 et 1980, 87% des 450 puits busés avaient de l'eau au départ mais il n'en restait plus que 39% en 1980⁴². Face à cette situation, les communautés locales, les ONG et les structures étatiques se sont mobilisées pour chercher des solutions

40 Pour une analyse plus approfondie, voir Thiombiano (2004)

41 Voir par exemple CONAGESE (1999).

42 Dutour (1981).

Application des techniques de Conservation des Eaux et des Sols (CES) et résultats obtenus

Pour faire face à la forte extension des surfaces cultivées, il était nécessaire de réagir. Les techniques CES améliorées ont été appliquées sur neufs des sites choisis. Il s'agit de la technique du zaï améliorée qui consiste à augmenter la dimension du diamètre des trous afin de favoriser une plus grande rétention des eaux. Cette technique a permis de réhabiliter des terres fortement dégradées au Yatenga. En outre, on a eu recours à l'utilisation des cordons pierreux sur courbes de niveau qui permettent de mieux valoriser les eaux de pluie. Cette technique constitue un dispositif antiérosif qui réduit les pertes de terres grâce aux moellons disposés en vagues. Enfin, la troisième technique utilisée fut celle des digues filtrantes. Elle a permis d'étaler l'écoulement des eaux, de dissiper sa force et de combler les ravines.

Bien que ces deux dernières techniques utilisées nécessitent un appui logistique important, les techniques CES ont permis de restaurer d'importantes surfaces de cultures et de relever le niveau de la nappe phréatique. C'est ainsi qu'avec les différents projets on a eu :

- le PAF (Projet Agroforestier) qui a aidé à récupérer 8000 ha de terres très dégradées dans les provinces du Yatenga et du Zondoma grâce surtout aux cordons pierreux qui sont souvent associés au zaï ;
- le PEDI (Programmation et Exécution de Développement Intégré) qui a permis d'aménager 17200 ha de terres en cordons pierreux et de construire 80 km de digues filtrantes ;
- le CES/AGF (Agroforesterie) qui entre 1989 et 2002 a contribué à l'aménagement de 19000 ha au Yatenga, 12000 ha au Bam et 15000 ha au Sanmatenga ;
- le projet PATECORE (GTZ/KW) qui pour sa première année, a soutenu l'aménagement de 355 ha au Bam en cordons pierreux et en digues filtrantes. En 1995, le cumul s'élevait à 10000 ha et en 2002 à 30000 ha.

Ces différents projets ont amélioré les performances agricoles, comme l'illustre bien le tableau 13. Les rendements céréaliers en 2001 (bonne pluviosité) sont plus élevés dans les villages qui ont bénéficié de nombreux aménagements de CES que dans ceux qui en ont peu bénéficié, excepté le village de Kaartenga qui a un rendement inférieur à celui de Derhogo. Le tableau 14 indique une croissance des rendements de mil et de sorgho dans chaque province. Dans le Bam, on note plus de 58% de croissance pour le sorgho et plus de 52% pour le mil, alors que dans le Sanmatenga elle atteignait 67% pour le sorgho. Le cas le plus marquant est celui du Yatenga qui enregistre les augmentations les plus fortes alors qu'il dispose de très peu de vallées et de bas-fonds fertiles par rapport au Bam. Cette situation traduit l'effet de la réhabilitation des terres dégradées au Yatenga depuis les années 1980. Les agriculteurs sont unanimes pour reconnaître que les rendements sur les terrains

aménagés sont plus élevés⁴³. Selon l'étude de Belemviré et al. (2008), 94,6% des ménages estiment que les rendements dans les zones aménagées ont augmenté au cours des dix dernières années dans le Nord Plateau central du pays.

En outre, de façon générale, une remontée de la nappe phréatique a été observée dans ces provinces. Cette situation s'est matérialisée par la profondeur des nouveaux puits qui est moins importante qu'avant les aménagements. De 10 mètres de profondeur en moyenne auparavant, il est possible de trouver de l'eau à 5 mètres à certains endroits et les puits qui se tarissaient en mars contiennent de l'eau jusqu'en mai après les aménagements. Cette amélioration a été imputée aussi aux CES car elle est apparue avant que le niveau de pluviosité ne s'améliore dans la région. Au plan végétal sur la zone de l'étude, on a observé des arbustes plus abondants et fleurissant mieux, et des arbres fruitiers produisant davantage. La plupart des études font ressortir que sur les sites aménagés les arbres sont plus grands et plus volumineux que sur les sites non aménagés⁴⁴. A travers l'évolution du couvert végétal, nous pouvons essayer d'apprécier la relation qui peut exister avec le niveau de vie des populations.

Tableau 14 : Evolution des rendements céréaliers en kg/ha, 1984–2001

Province		1984–1988	1989–1995	1995–2001
Bam				
	Sorgho	446	489	703
	Mil	406	478	619
Yatenga				
	Sorgho	594	534	733
	Mil	473	539	688
Sanmatenga				
	Sorgho	408	515	680
	Mil	509	644	580

Source : Statistiques agropastorales

Pauvreté et environnement : rôle du capital naturel

Relation au niveau agricole

La compétition pour les ressources naturelles est de plus en plus rude au Burkina Faso du fait de la pression démographique et elle risque de se traduire par une dégradation accélérée de l'environnement. On assiste de plus en plus à un déséquilibre entre les besoins des populations et les ressources disponibles. Ce qui a pour conséquences :

- la déforestation ;
- la pollution des sols, des eaux et de l'atmosphère ;
- la surexploitation des ressources naturelles ;
- l'occupation croissante des espaces fragiles, classés et protégés ;
- le développement des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

⁴³ Reij et Thiombiano (2003), Reij et al. (2005) et Belemviré et al. (2008).

⁴⁴ Voir par exemple Belemviré et al. (2008).

La pauvreté et la dégradation de l'environnement sont deux notions étroitement liées. A travers les résultats de différentes études, nous pouvons constater que le niveau de vie des populations dépend beaucoup de l'environnement⁴⁵. L'amélioration des rendements agricoles contribue à l'amélioration des revenus des producteurs, mais aussi à la réduction du degré d'extension des surfaces cultivées. En effet, pour répondre aux besoins alimentaires générés par l'accroissement démographique, l'agriculture pratiquée est extensive, entraînant un défrichement important du couvert végétal.

Pour faire face à ces défis, on assiste depuis une trentaine d'années, à une prise de conscience des populations des zones dégradées et à l'utilisation de nouvelles techniques de protection de l'environnement. Grâce, aux techniques de Conservation des Eaux et des Sols (CES), on est passé d'une agriculture extensive à une agriculture intensive. Des travaux empiriques ont montré qu'en Afrique, une augmentation de la production agricole de 10% fait reculer la pauvreté de 6% . Dans le cadre de l'étude réalisée par Reij et Thiombiano dans le nord du plateau central, on a observé une augmentation des rendements céréaliers de 50% qui a entraîné une réduction de la pauvreté de 30% . Ces résultats sont confirmés aujourd'hui par de récentes études, notamment celle de Belemviré et al. (2008) dans les mêmes provinces. De plus, dans cette partie du pays, les enquêtes ont permis d'observer la réapparition d'espèces végétales qui avaient disparu, dont 81% proviennent des sites aménagés.

Relation au niveau énergétique

A la fin de la dernière décennie, on estimait au Burkina Faso que l'énergie traditionnelle couvrait 97% des besoins énergétiques⁴⁶. Cette énergie traditionnelle provient en grande partie du bois de forêt et de brousse, ce qui contribue à dégrader le couvert forestier. Cette étude montre que jusqu'en 2020, les évolutions de consommation énergétique seront effectives dans les secteurs industriel, domestique (ménages), du transport, du tertiaire. Cela résulte de la croissance économique, du phénomène d'urbanisation et des politiques en matière d'aménagement du territoire. A l'horizon 2020, les énergies traditionnelles occuperont toujours une place de choix dans le bilan énergétique et compte tenu de la pression démographique, on estime que le poids de ce changement se fera ressentir sur les ressources forestières. L'utilisation du bois à des fins énergétiques constitue une des principales causes de la déforestation, d'abord limitée à la périphérie des villes et qui, avec le développement des transports, concerne désormais l'ensemble du pays.

En 2003, les autorités burkinabè ont révisé le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en prenant en compte la disponibilité de l'énergie par la reconnaissance des activités de gestion des forêts pour la production de bois d'énergie. Cela explique la place que l'énergie joue dans la lutte contre la pauvreté à travers toutes les inci-

45 Voir par exemple Reij et Thiombiano (2003) et Belemviré et al. (2008).

46 Sur le secteur forestier, voir Ouédraogo (2001).

dences économiques qu'elle génère au niveau des revenus (développement de petites industries locales, activités de commerce plus variées et à plus grandes échelles).

Relation directe pauvreté - ressources forestières

Les superficies forestières étaient estimées en 1980 à 15 420 000 ha. De 1980 à 1992, elles ont régressé de 1,26 million d'hectares soit 105 000 ha/an. Aujourd'hui, on estime le rythme de déforestation à 150 000 ha/an. Les formations forestières comprennent les forêts galeries, les forêts claires, les savanes arborées et les savanes arbustives. Les formations forestières connaissent une régression pour plusieurs raisons : d'une part, les sécheresses répétitives qui entraînent une diminution générale et la disparition de certaines espèces ; d'autre part, la pression anthropique qui accentue les effets de la péjoration climatique. Le surpâturage, les feux de brousse, les défrichements incontrôlés sont à la base de la dégradation accélérée de la forêt. Enfin, l'usage du bois comme source unique d'énergie aussi bien pour les populations rurales qu'urbaines accroît cette déforestation. Face à cet état de fait, malgré de nombreuses lois, l'administration se sent démunie. Pourtant, le secteur forestier contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations de différentes manières.

L'étude de Ouédraogo (2001) fait ressortir les différentes contributions du secteur forestier au niveau de vie des populations. Sur le plan de l'alimentation humaine et animale, il existe une gamme de fruits, feuilles et graines qui entrent dans l'alimentation aussi bien des hommes que des animaux (voir le tableau 15). C'est la contribution des ressources non ligneuses à la réduction de la pauvreté. On recourt aussi à un grand nombre d'espèces forestières qui fournissent la matière première (feuilles, racines et écorces de ligneux) pour la fabrication des produits de la médecine traditionnelle. C'est pourquoi de telles essences sont non seulement source d'énergie mais également de revenus monétaires. En plus de cela, le bois est utilisé dans les constructions et l'artisanat.

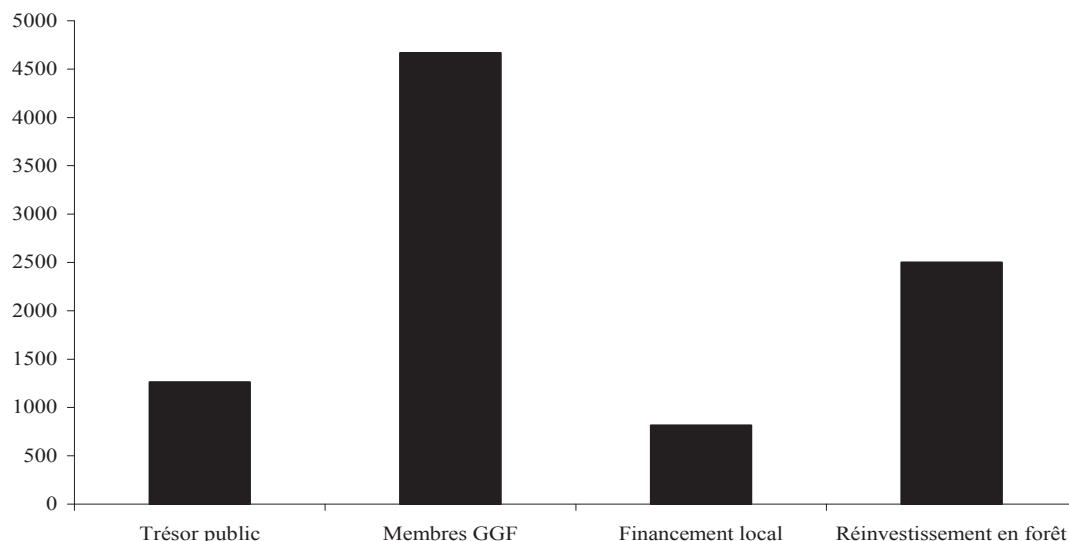
Tableau 15 : Usages détaillés de quelques espèces recensées dans les champs

Espèce	Usage détaillé
Adansonia digitata	Les jeunes feuilles sont consommées comme condiments ou comme légumes séchées parfois moulues. La pulpe du fruit est utilisée dans le zoom koom. La graine est également comestible. Les jeunes plantules et les racines des plants se mangent.
Balanites aegyptiaca	C'est surtout en période de disette que la population consomme les jeunes feuilles. Avec l'insuffisance alimentaire, il rentre dans les menus habituels. Actuellement, il est commercialisé. Les fruits sont comestibles et font l'objet d'un commerce local. On fabrique du savon à partir de l'amande. Son bois est résistant aux insectes, c'est pourquoi il est très recherché pour confectionner les manches d'outils. Son bois et son charbon sont également utilisés pour le chauffage.
Vitellaria paradoxa	C'est l'espèce la plus épargnée lors des défrichements. Le karité occupe une place importante dans la cuisine, à travers son beurre. L'huile de l'amande entre dans la fabrication de savon et autres produits cosmétiques cicatrisants et protecteurs cutanés. Les fleurs sont très butinées par les abeilles. C'est pourquoi les ruches traditionnelles sont déposées sur les branches de l'arbre.
Lannea microcarpa	Il est épargné lors des défrichements et est un bon produit de la régénération naturelle assistée. Les fruits sont comestibles. Ils font l'objet de commerce local à l'état frais. Séchés, ils sont utilisés comme édulcorant. Les jeunes feuilles sont aussi consommées surtout en période de disette.
Parkia biglobosa	La gousse renferme des graines enveloppées par une pulpe farineuse de couleur jaune. Les graines fermentées sont très riches en protéines et en matière grasse. On fabrique une boisson rafraîchissante à partir de la pulpe séchée.
Sclerocarya birrea	Le fruit est comestible et riche en vitamine C. L'amande est également comestible, soit crue comme des arachides, soit réduite en poudre comme condiments. Sous cette dernière forme elle est commercialisée pour la préparation culinaire. La pulpe séchée sert comme édulcorant, ou bien fermentée elle est utilisée pour fabriquer une bière locale.
Tamarindus indica	Les feuilles pilées sont utilisées comme édulcorant pour aciduler la pâte de céréale. La pulpe est riche en Vitamine C, à partir de laquelle on prépare une boisson rafraîchissante.

Source : Belemvire et al. (2008)

La contribution du secteur forestier au revenu et à l'emploi au Burkina Faso peut être mesurée à travers l'aménagement des forêts, la gestion de la faune et des ressources piscicoles. Il faut noter que les statistiques qui sont fournies ne sont que partielles. On estime actuellement un minimum de 269 Groupements de Gestion Forestière (GGF) comptant plus de 11 000 membres, et on dénombre plus de 200 groupements d'apiculteurs œuvrant dans le cadre de l'aménagement des forêts naturelles. Sur le plan des retombées financières, le graphique 12 présente la répartition des retombées selon les bénéficiaires pour la période 1986–1999.

Graphique 12 : Estimations des retombées financières de la gestion participative des forêts de 1986 à 1999 (en millions de FCFA).



Source : EDENE (2000)

On peut estimer la contribution du secteur forestier au revenu et à l'emploi à l'horizon 2020 à partir des tendances antérieures qui indiquent l'évolution du nombre d'emplois. D'abord, dans l'hypothèse optimiste d'une rationalisation de l'exploitation des ressources forestières (faune et forêt) dans le sens d'un développement durable, on pourrait admettre un taux de création d'emplois pour ce secteur de l'ordre de 8% à l'horizon 2020. Une telle projection indique des prévisions d'emplois de 139 506 lorsque ces prévisions sont estimées à partir des données de 1996 et 328 727 sur la base des données de 1995 pour le secteur forestier du Burkina Faso. Dans les deux cas, les prévisions sont optimistes car on escompte des créations d'emplois. Ensuite, en menant le raisonnement dans le cas d'une hypothèse pessimiste où l'état de dégradation des ressources forestières freinerait le niveau de création d'emplois, on pourrait retenir un taux de 3%. Ainsi, à l'horizon 2020, le nombre d'emplois serait de 44 721 sur la base des données de 1996 et de 100 502 sur la base des données de 1995.

Du point de vue des revenus générés, les mêmes tendances sont à considérer selon les deux hypothèses précédentes. Néanmoins, il est admis aujourd'hui de penser que le secteur forestier constituera un secteur porteur en matière de création d'emplois et de sources de revenus surtout pour les populations locales organisées à travers des groupes et des associations de plus en plus autonomes. Par conséquent, ce secteur sera un instrument non négligeable de lutte contre la pauvreté. Cette perspective est soutenable à condition que des efforts importants d'investissements soient entrepris dans le secteur forestier afin de pouvoir renouveler à terme le capital forestier dégradé, d'une part, et promouvoir, d'autre part, un véritable entrepreneuriat forestier,

de façon plus large sur l'ensemble du secteur de l'environnement, par des mesures incitatives à l'instar des autres secteurs économiques. En effet, la baisse de fertilité des terres, la régression du couvert végétal, la baisse du niveau de la nappe phréatique ainsi que la fragilisation des écosystèmes sont des conséquences de la dégradation de l'environnement dans le pays. Pour endiguer ce phénomène, des mesures sont à mettre en place afin de réglementer et restaurer un tant soit peu les ressources dégradées.

Politiques pour une gestion durable des ressources naturelles

L'environnement au Burkina Faso souffre régulièrement de problèmes d'eau et de sécheresse, de désertification et de perte de terres agricoles, et de raréfaction des forêts qui fournissent environ 90% de l'énergie du pays, notamment pour la cuisson des aliments. Ces problèmes récurrents influent sur la capacité de production agricole, la sécurité alimentaire et la pérennité même de l'ensemble des projets de développement et partant sur le niveau de vie des populations. De ce point de vue, on peut dire que ces politiques constituent un aspect de la lutte contre la pauvreté et les interventions dans ce domaine sont toujours en accord avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et les priorités nationales. Une vingtaine de projets sont gérés concrètement sur les thématiques des conventions de Rio : biodiversité, changement climatique et ozone, lutte contre la désertification, Polluants Organiques Persistants (POPs).

Ainsi, au niveau législatif, les autorités burkinabè ont édicté un ensemble d'arrêtés afin de mieux gérer l'environnement. On note à ce sujet :

- Le Code de l'Environnement adopté en 1994, qui se veut un élargissement des principes fondamentaux de gestion et de protection de l'Environnement. Ce Code a pour objet d'établir les principes fondamentaux destinés à gérer et à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation afin de valoriser les ressources naturelles. Dans son article 6, il annonce le recensement des ressources (eaux, forêts, ...) et des problèmes écologiques préoccupants (érosion des sols, désertification, déboisement...) susceptibles d'être affectés ou aggravés. Grâce au fonds d'investissement pour l'environnement et aux projets, des actions sont menées en faveur de la restauration des terres dégradées (GTZ, PATECORE, FDR...), du couvert forestier (RAF, PAN/LCD, PNGT...) et de la disponibilité de ressources en eau (FEEER...)
- Le Plan d'Action National pour l'Environnement révisé en 1994 vise à maîtriser les pressions sur le milieu naturel, favoriser la régénération des ressources naturelles, protéger la biodiversité, améliorer le cadre et les conditions de vie des populations, amorcer le processus d'un développement durable
- Le Code Forestier en application depuis 1997 fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatif à la gestion des ressources fauniques et halieutiques (forêts, faune, pêche, aquaculture) et vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire pro-

tection de ces ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population. Le Code Forestier fait une large place aux exigences environnementales qui gouvernent la gestion des ressources naturelles (conservation de la biodiversité, valorisation des ressources et responsabilisation des populations dans la gestion des ressources). Il vise d'une part, à encourager la propriété et la gestion communautaire des ressources forestières à travers une adaptation des réglementations forestières aux contextes socio-économiques et socio-écologiques locaux ; d'autre part, il définit le statut des zones naturelles protégées en veillant à associer les populations aux stratégies de conservation et de valorisation, et à les responsabiliser dans la gestion des ressources naturelles ;

- Le Programme National d'Aménagement des Forêts élaboré en 1996 a pour but l'établissement d'une exploitation équilibrée des ressources forestières du pays dans l'optique d'un développement durable. Il s'est fixé les objectifs ci-après: la valorisation des ressources forestières par une exploitation rationnelle; la réhabilitation des ressources forestières dégradées; la génération d'emplois et de revenus en milieu rural; la contribution à l'organisation et à l'exploitation des terroirs villageois ;
- La loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) établie en 1996 et modifiée par la loi de Finances 2008, définit les grands principes d'utilisation des terres et vise la définition et la promotion future des réglementations foncières adaptées aux contextes socio-économiques locaux et garantissant un droit d'accès à la terre aux différentes catégories de producteurs. La présente loi détermine les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres rurales et urbaines, du régime de l'eau, des forêts, de la faune, des pêches, des substances de carrière et de mines, ainsi que de la réglementation des droits réels immobiliers.
- Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) lancé officiellement le 30 juin 2000 a pour objectif de contribuer à l'instauration d'un développement durable du pays par le renforcement de la capacité des autorités locales et d'assurer la participation active des populations, des collectivités et des groupes locaux dans les actions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse (lutter contre la pauvreté).

D'un point de vue général, on peut dire que le cadre institutionnel et législatif en matière d'environnement au Burkina Faso est assez fourni, mais imparfaitement appliqué. Si, au début, ces mesures n'étaient pas assez décentralisées, on note aujourd'hui dans les différents programmes une forte implication des populations locales dans la gestion des différents projets. Cette implication a pour but non seulement d'obtenir de meilleurs résultats car ces populations sont mieux informées des principales difficultés, mais aussi, de leur apporter une éducation environnementale nécessaire pour une meilleure gestion du patrimoine naturel. Il est important de continuer à mettre un accent particulier sur

l'éducation environnementale des populations en leur faisant prendre conscience de son caractère vital, car c'est l'homme qui est le plus souvent à la base de sa destruction. Malgré les différentes mesures prises au plan législatif et les campagnes de sensibilisation, on note une persistance des feux de brousse. Il serait adéquat que de tels programmes puissent renforcer les programmes scolaires et étudiants. En outre, ces mesures doivent être accompagnées d'un appui financier assez important pour la mise en œuvre des techniques CES (digues filtrantes, cordons pierreux etc.). Ces méthodes comme plusieurs autres, nécessitent un soutien important. C'est pourquoi l'appui des projets est indispensable pour le Burkina Faso. Mais, il existe tout de même des imperfections à ce niveau. Ces projets ne sont pas souvent assez bien répartis sur l'étendue du territoire, de sorte que certaines zones restent à très haut risque. Cette insuffisance pourrait trouver sa solution dans la négociation entre les autorités politiques et les différents partenaires techniques et financiers pour réduire les disparités. On peut espérer que les plans régionaux de développement qui sont en train d'être mis en place corrigeront ces imperfections.

6. En quête d'une croissance plus équitable et durable

Dans un livre éclairant les obstacles au développement des pays qui abritent le milliard d'êtres humains les plus pauvres du monde, Paul Collier parle de quatre trappes à pauvreté auxquelles ces pays sont confrontés et dont ils ont peine à sortir: 1) la trappe des conflits, souvent des guerres civiles à connotation ethnique ; 2) la trappe des ressources naturelles dont l'abondance influe de manière négative sur la qualité des institutions et la bonne gouvernance (comme le prédit la théorie de la « malédiction des ressources naturelles ») ; 3) la trappe de l'enclavement qui touche plus particulièrement les pays enclavés entourés de pays peu performants économiquement; et 4) la trappe de la mauvaise gouvernance dans un petit pays⁴⁷. Ces quatre trappes ne s'excluent pas l'une l'autre. Il n'est pas difficile de trouver des exemples de pays dans lesquels l'effet conjugué de plusieurs trappes maintient le pays dans l'extrême pauvreté. Ces trappes ne sont pas une fatalité puisqu'il existe des exemples de pays potentiellement à risques mais qui ont réussi à y échapper.

Le Burkina Faso ne connaît pas trois des quatre trappes à pauvreté auxquelles se réfère Paul Collier. En raison de sa situation géographique, il n'a pas réussi, cependant, à échapper à la trappe de l'enclavement, qui constitue la contrainte majeure au développement économique du pays. Relâcher, autant que faire se peut, la contrainte de l'enclavement est nécessaire pour mettre le Burkina Faso sur la voie d'une croissance plus forte et plus favorable aux pauvres. C'est nécessaire mais pas suffisant. Notre analyse, et la hiérarchisation qu'elle implique, suggère aussi que l'accélération du développement rural, basée sur une gestion durable des ressources naturelles, est nécessaire pour réduire la pauvreté en milieu rural, qui concerne plus de neuf pauvres sur dix. Enfin, pour que la stratégie de lutte contre la pauvreté soit efficace et se traduise par une diminution notable de la pauvreté, il est nécessaire de consacrer plus de moyens financiers au CSLP et de mieux cibler les dépenses publiques sur les régions et les ménages les plus pauvres. Un meilleur ciblage et une plus grande efficacité des dépenses budgétaires (mise en relation des moyens mis en œuvre et des

⁴⁷ Collier [2007], pp. 17-75.

résultats obtenus) sont nécessaires pour permettre le rattrapage économique et social des régions pauvres et faire du CSLP un instrument de convergence entre les régions.

Désenclavement et intégration régionale

L'enclavement a un coût important en termes de points de croissance perdus mais aussi en termes de nature sectorielle de cette croissance ; ce qui influe négativement sur l'incidence et la profondeur de la pauvreté. L'enclavement combiné à l'absence de ressources naturelles exploitables limite l'éventail des spécialisations possibles et impose une sorte de plafond au taux de croissance potentielle de l'économie burkinabè⁴⁸. Il est admis que les pays enclavés sont plus dépendants pour leur croissance de la croissance des pays voisins que les pays côtiers. Selon les estimations de Paul Collier, une augmentation d'un point de pourcentage de la croissance économique dans les pays limitrophes se traduit par une augmentation de 0,7 points de pourcentage de la croissance des pays enclavés hors Afrique sub-saharienne⁴⁹. Pour les pays enclavés africains, l'effet d'entraînement sur la croissance est, cependant, nettement plus faible : 0.2 points de pourcentage. L'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures de transport et commerciales ainsi que le faible degré d'intégration des économies et des marchés expliquent l'effet d'entraînement plus faible en Afrique sub-saharienne. Ce genre d'analyse suggère que l'accélération de la croissance pour les pays enclavés nécessite une accélération de la croissance des pays voisins ainsi qu'un renforcement de l'effet d'entraînement. Appliqué au Burkina Faso, ce raisonnement implique que l'accélération de la croissance requiert une amélioration de la croissance des pays de l'UEMOA, en particulier de la Côte d'Ivoire, et des pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA, en particulier du Nigeria, ainsi qu'un approfondissement de l'intégration régionale pour renforcer l'effet d'entraînement.

L'approfondissement de l'intégration économique passe d'abord par le développement des infrastructures de transport (routière et autres) et un meilleur maillage de l'espace sous régional. Le CSLP consacre moins de 0,5% des dépenses publiques à la construction de routes rurales. Ces investissements concernent plus les routes rurales visant à désenclaver les zones reculées que les infrastructures routières entre les régions frontalières de pays différents. Il est peut-être bon de rappeler que la pauvreté au Burkina Faso touche particulièrement les régions frontalières, telles que celles du Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Sud Ouest. En vertu du principe de subsidiarité, les infrastructures de transports entre régions de pays différents devraient être mieux prises en compte au niveau sous régional. Le Programme Économique

48 L'étude diagnostique sur l'intégration commerciale fait une sorte d'inventaire des principaux produits d'exportation du Burkina Faso : coton, produits de l'élevage, produits miniers, corps gras, cuirs et peaux, artisanat et textiles. A l'exception du secteur minier, aucun de ces produits n'est le résultat d'une transformation importante, synonyme de forte valeur ajoutée et de diversification économique. Voir Ministère du Commerce, de la Promotion des Entreprises et de l'Artisanat (2007).

49 Collier (2007), pp. 56-58.

Régional (PER) de l'UEMOA, dont 70% des investissements prévus entre 2006 et 2010 sont destinés à l'aménagement et à l'entretien du réseau routier communautaire⁵⁰, en est une illustration. Un soutien aux investissements routiers du PER ciblant le système de transport entre le Burkina Faso et les pays limitrophes devrait contribuer au désenclavement des régions excentrées au Burkina Faso (mais au centre de l'espace communautaire)⁵¹.

Les acteurs économiques doivent faire face à des coûts d'importations et d'exportations élevés (voir par exemple le graphique 5). L'insuffisance du maillage routier et la mauvaise qualité des infrastructures de transport expliquent une part importante du différentiel de coût entre le Burkina Faso et les pays limitrophes (et encore plus les pays les plus compétitifs). Mais le différentiel de coût est aussi le résultat des nombreux obstacles, de toutes sortes, qui freinent l'expansion du commerce sous régional. Depuis 2000, l'UEMOA constitue une union douanière. L'union douanière garantit formellement la libre circulation des biens et marchandises à l'intérieur de l'espace communautaire et est équipée d'un tarif extérieur commun (TEC) imposé sur les importations en provenance des pays tiers. L'élargissement de l'intégration sous régional au Nigeria et aux autres pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA s'opère lentement.

Plusieurs études concluent que l'établissement de l'union douanière entre les pays de l'UEMOA a eu un effet limité sur la création de commerce⁵². La présence de nombreux obstacles non tarifaires au commerce sous régional explique ce résultat décevant. Ces obstacles sont de plusieurs ordres, administratifs, techniques et relèvent du comportement des acteurs économiques, privés et publics. L'UEOMA, comme la CEDEAO, se doivent d'approfondir le processus d'intégration pour éliminer, voire au pire réduire significativement, les obstacles autres que les droits de douane. Une simplification des règles administratives, l'harmonisation des règles techniques, la libéralisation du secteur des transports, l'ouverture des marchés publics à la concurrence régionale, etc. sont des types de mesures à même d'accélérer l'intégration des marchés sous régionaux et des économies.

Une partie du différentiel de coûts d'exportation entre le Burkina Faso et les autres pays africains tient aux procédures d'exportation et d'importation qui y sont plus lourdes (voir le tableau 8). Il faut 45 jours en moyenne pour exporter au Burkina Faso contre 35 jours en Afrique sub-saharienne (et 11 jours dans les pays de l'OCDE) et 54 jours pour importer contre 41 jours en Afrique sub-saharienne (et 11 jours dans

50 Pour une présentation du PER, voir www.uemoa.int/PER. Le montant total du PER s'élève à 2 910 milliards de FCFA dont plus de la moitié est en attente de financement.

51 Il existe plusieurs projets d'infrastructures de transport dont la réalisation devrait permettre d'intégrer les régions frontalières du Burkina Faso à l'économie sous-régionale. Un projet lancé en janvier 2009 vise à désenclaver le Sahel par la construction de routes entre Dori et la frontière du Niger et Markoye et les frontières du Mali et du Niger. Le renforcement de l'axe routier Dakar-Bamako-Ouagadougou-Niamey-N'Djamena prévu dans le cadre du NEPAD devrait aussi faciliter le désenclavement de régions frontalières. Le renforcement de la voie ferrée Ouagadougou-Abidjan est aussi prévu dans le cadre du NEPAD.

52 Bourdet et Gullstrand (2007). Une étude récente de la Commission de l'UEMOA [Diop et al. (2008)] confirme l'impact limité de l'intégration régionale sur le commerce entre les pays de l'UEMOA. Ce résultat serait dû aux obstacles liés aux pratiques anti-concurrentielles des acteurs sur les marchés, ce qui conduit les auteurs de l'étude à prôner le renforcement de la politique de la concurrence dans le cadre de l'UEMOA (*ibid.*, p. 166).

les pays de l'OCDE). Une étude récente montre qu'en raccourcissant d'un jour les procédures d'exportation et d'importation des pays de la CEDEAO il est possible d'augmenter leurs exportations de 2,6% et leurs importations de 1,1%⁵³. Appliqués au Burkina Faso, ces résultats signifient que le pays peut augmenter ses exportations d'environ 26% et ses importations de 14% en ramenant le nombre de jours requis pour exporter et importer à la moyenne africaine (et de 88% et 47% en les ramenant à la moyenne des pays de l'OCDE). La simplification des procédures d'exportation devrait encourager les exportations de produits pour lesquels le pays a un avantage comparatif, au premier rang desquels les produits agricoles, y compris les produits de l'élevage. En raison de la forte proportion de ménages pauvres dans le monde rural, une augmentation de l'exportation de tels produits aurait un impact positif direct sur les revenus agricoles et contribuerait à réduire l'incidence de la pauvreté rurale.

La simplification des procédures d'exportation peut aussi faciliter la diversification des exportations du Burkina Faso, qui est un objectif central de la politique économique et commerciale du pays⁵⁴. Selon une étude récente, couvrant l'ensemble des pays en voie de développement, une diminution de dix jours du nombre de jours requis pour exporter se traduit par une augmentation de 14% du nombre de produits exportés⁵⁵. L'impact est cependant plus faible pour les pays les moins avancés, comme le Burkina Faso, seulement 10% d'augmentation du nombre de produits.

A terme, la création d'un marché intérieur unifié en Afrique de l'Ouest, libre de tout contrôle aux frontières (et à l'intérieur des pays), débarrassé des obstacles dressés par les acteurs (publics et privés) et bénéficiant d'un secteur des transports libéralisé, est le meilleur moyen pour relâcher la contrainte d'enclavement qui pèse sur l'économie burkinabè. Il est admis que le cadre sous-régional peut jouer un rôle important dans la simplification des procédures d'exportation et d'importation et l'adoption de mesures de facilitation des échanges⁵⁶. Les mesures adoptées par la commission de l'UEMOA pour supprimer les contrôles en dehors des points d'entrée et de sortie du territoire national et l'instauration de postes de contrôle juxtaposés aux frontières des États membres en sont une illustration. L'approfondissement de l'intégration régionale est aussi un bon moyen pour accélérer le développement des régions périphériques au Burkina Faso, mais au centre de l'espace UEMOA, et de réduire l'extrême pauvreté qui touche ces régions. L'accent mis par l'Union Européenne sur l'intégration régionale comme outil de développement économique dans le cadre des Accords de Partenariat Économiques (APE) et son expérience dans l'approfondissement de l'intégration régionale (passage d'une union douanière au marché intérieur) en fait un partenaire naturel de l'Afrique de l'Ouest dans son projet intégrateur.

53 Persson (2008), p. 20.

54 Voir par exemple Ministère du Commerce, de la Promotion des Entreprises et de l'Artisanat (2007).

55 Persson (2009), p. 113.

56 Voir par exemple Maur (2008).

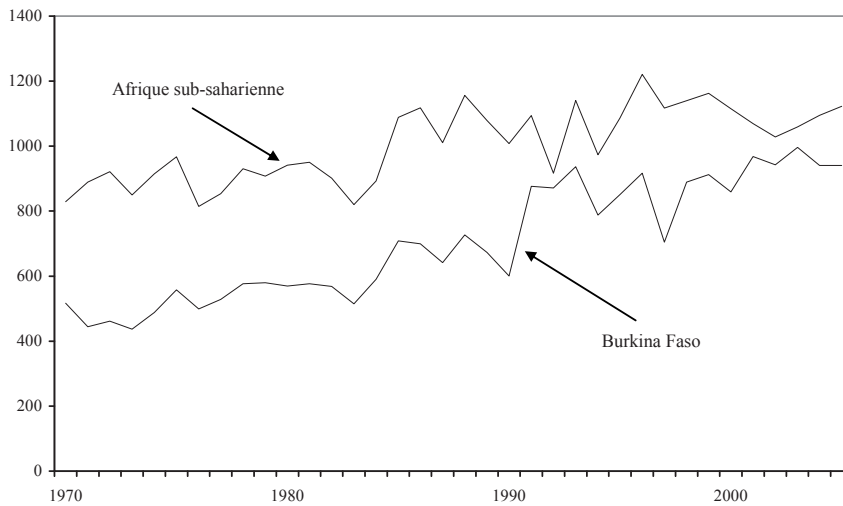
Promouvoir le développement rural durable

L'enclavement du Burkina Faso et la taille limitée de son marché intérieur constituent des obstacles au développement d'un secteur privé dynamique et créateur d'emplois. Dans de telles conditions, l'accélération du développement rural est une condition sine qua non de la réduction de la pauvreté. Cette accélération passe d'abord par une politique ambitieuse de désenclavement des régions et zones enclavées. Les investissements consacrés à la construction des routes rurales vont dans ce sens. Elles vont permettre un meilleur accès aux marchés pour la vente des produits de l'agriculture mais aussi un meilleur accès aux intrants.

L'accélération du développement rural passe aussi, obligatoirement, par une augmentation de la productivité agricole. Le graphique 13 montre que les rendements céréaliers au Burkina Faso ont crû de manière significative depuis la fin des années 1980. Actuellement ces rendements sont proches du niveau moyen de l'Afrique sub-saharienne, malgré des conditions pour l'agriculture moins favorables que dans la plupart des pays africains. D'autres indicateurs de productivité, qui prend en compte l'élevage, comme la valeur ajoutée par travailleur du secteur agricole, confirment cette amélioration de la productivité au Burkina Faso au cours des vingt dernières années.

L'amélioration de la productivité agricole résulte d'un certain nombre de facteurs⁵⁷. Le premier est un meilleur accès aux marchés pour la vente des produits agricoles et l'achat des intrants. Le deuxième est un meilleur accès au crédit pour l'achat des intrants agricoles. Le troisième est la sécurisation du foncier agricole nécessaire à l'amélioration des incitations à investir. Le quatrième est l'utilisation de méthodes de culture plus à même d'augmenter et de diversifier la production à partir de la même quantité de travail et d'intrants, ce qui passe en partie par une accumulation de capital humain et un meilleur accès à l'éducation primaire. Ces quatre facteurs sont liés et des progrès dans chacun des domaines sont nécessaires pour assurer une progression régulière des revenus agricoles.

57 Pour une synthèse récente, voir Pinstrup-Andersen et Shimokawa (2007), pp. 56-74.

Graphique 13: Rendements céréaliers (kg à l'hectare), 1970-2005.

Source des données : *Africa Development Indicators 2007*.

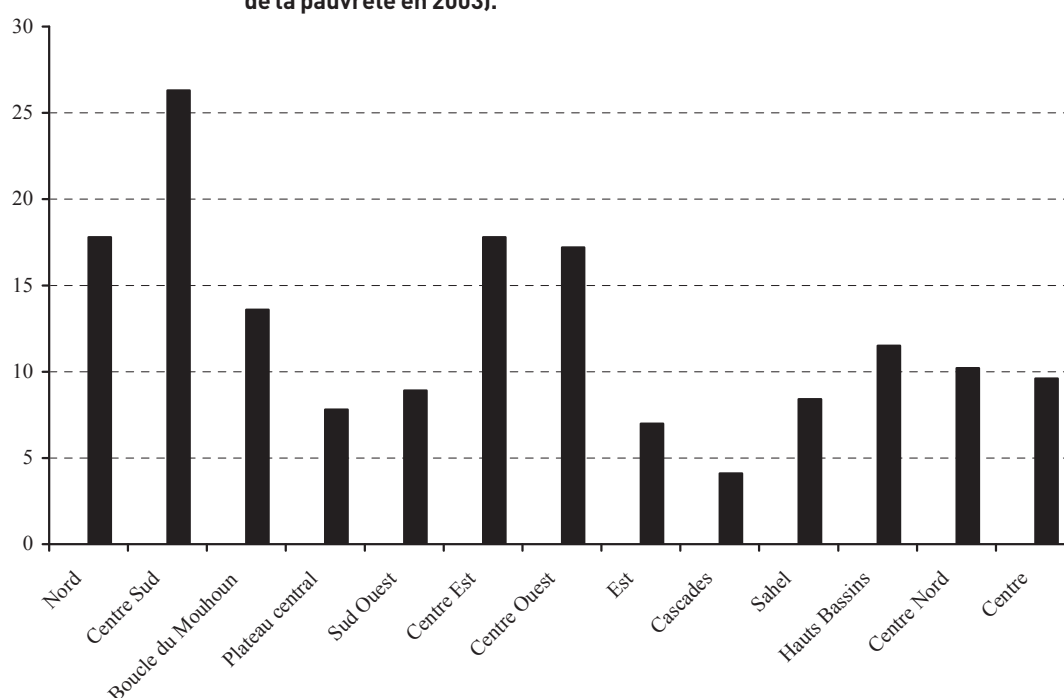
Cependant, pour que l'augmentation de la productivité agricole soit durable il est nécessaire qu'elle se base sur une gestion soutenable des ressources naturelles (terre, eau et forêt). Cela passe par un mode d'utilisation approprié de ces ressources au niveau national, régional et local. Comme on l'a vu précédemment (voir par exemple le tableau 13), les rendements céréaliers sont plus élevés dans les villages appliquant des techniques de conservation des eaux et des sols (CES). Dans les régions où ces applications sont plus courantes, on assiste aussi à une remontée de la nappe phréatique, c'est-à-dire au renouvellement du capital naturel. Un ensemble de mesures a été pris au niveau national, en termes financier et surtout législatif, pour améliorer la gestion de l'eau, des terres et des forêts. La mise en œuvre de ces mesures, par exemple les techniques CES, est cependant très inégalement répartie dans l'espace, ce qui risque d'entretenir les inégalités spatiales en termes de revenus agricoles, de sécurité alimentaire et de pauvreté. La mise en œuvre de ces mesures dépend aussi pour une part importante du soutien financier des partenaires au développement, ce qui bien sûr soulève la question de leur pérennité⁵⁸.

Le développement rural ne se limite pas au développement agricole. Il concerne aussi le développement des activités rurales non agricoles. L'analyse des sources des revenus des ménages montre qu'entre 20 et 30% des revenus des ménages dans les régions les plus pauvres proviennent des activités non agricoles (voir le graphique 2). Une grande part de ces activités (commerce, restauration, aide familial, etc.) appartient au secteur informel non agricole, secteur où les femmes sont sur-représentées. L'augmentation de la productivité et des revenus agricoles

58 Un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) est en voie d'élaboration au Burkina Faso. La mise en œuvre de la politique qui en découle devrait permettre à terme, et sous réserve de financement, un développement plus rapide et durable des régions périphériques et une meilleure répartition dans l'espace des activités économiques.

a un effet d'entraînement sur le secteur rural en développant la demande de biens non agricoles, souvent produits et distribués au niveau local. Pour le succès de la politique de développement rural, il est aussi nécessaire d'encourager l'expansion de ce genre d'activités, par exemple en facilitant l'accès au microcrédit. Il est aussi nécessaire de simplifier le cadre réglementaire et d'améliorer l'environnement des affaires pour développer les liens entre les secteurs informel et formel et encourager la transformation d'activités informelles en activités formelles⁵⁹.

Graphique 14: Transferts (dons, cadeaux et mandats) en% du revenu monétaire du ménage selon les régions (classées par ordre décroissant d'incidence de la pauvreté en 2003).



Source des données : INSD (2003b), p. 131.

Le dynamisme du secteur rural non agricole dépend aussi des dépenses financées grâce aux transferts de toutes sortes que reçoivent les ménages au Burkina Faso. L'envoi de fonds par les migrants constitue la part la plus importante de ces transferts. Le graphique 14 montre que les régions pauvres sont les régions les plus dépendantes des envois de fonds. Dans la région du Centre Sud, plus du quart des revenus des ménages provient des envois de fonds. La migration au Burkina Faso est une réponse aux difficiles conditions de vie des ménages⁶⁰. Elle est interne, en direction des centres urbains, ou externe, essentiellement vers la Côte d'Ivoire. Elle est temporaire ou quasi permanente.

⁵⁹ l'enquête 1-2-3 donne plusieurs indications de la volonté du secteur informel d'intégrer le secteur formel à Ouagadougou. Quelques 36% des unités de production informelles (UPI) sont prêtes à enregistrer leur activité (ce qui est la définition du secteur formel) si les démarches et le cadre administratif sont simplifiés. Qui plus est, pas moins de 48% des UPI sont prêtes à payer l'impôt si la fiscalité est adaptée à la spécificité du secteur informel. Voir Brilleau et al. (2005), pp. 82-83.

⁶⁰ Pour une analyse de la migration comme stratégie de survie des ménages dans le nord-est du Burkina Faso, voir Konseiga (2006).

L'UEMOA garantit formellement la libre circulation des travailleurs. Il subsiste toutefois de nombreux obstacles à la libre circulation au sein de l'espace communautaire. Les ménages ruraux sont très dépendants des transferts, en particulier en provenance de Côte d'Ivoire⁶¹.

Il existe un lien bien établi entre l'importance des transferts et l'exposition aux risques de pauvreté⁶². Cela étant, rendre plus facile les transferts d'argent par l'intermédiaire du système bancaire au sein de l'UEMOA contribue à la lutte contre la pauvreté et au développement rural au Burkina Faso. Pour tirer le plus grand profit des envois de fonds pour l'économie locale, il est aussi bon d'encourager les investissements sur transferts dans le secteur de la construction et dans le secteur informel (transport, ventes, etc.).

Répondre au défi du réchauffement climatique

Le Burkina Faso est situé entre le 10 et le 15° de latitude nord. Le pays est en position de transition entre le climat sahélien semi-aride et le climat soudanien tropical humide. Il se situe dans la zone exposée à la dégradation climatique en cours depuis 35 ans et qui risque de s'accroître selon toute vraisemblance. Le Burkina Faso a connu une baisse sensible de sa pluviométrie moyenne depuis le début des années 1950. Le territoire du pays est soumis à trois climats (sahélien, soudano-sahélien et soudanien) et à des précipitations très inégalement réparties dans le temps et l'espace. Les zones à climat sahélien (avec une pluviométrie inférieure à 600 mm) et celle à climat soudano-sahélien (pluviométrie annuelle inférieure à 900 mm) se sont déplacées d'environ 100 km vers le sud au cours des trente dernières années, empiétant fortement sur la zone méridionale au climat soudanien⁶³. Cette baisse de la pluviométrie a été accompagnée par un accroissement sensible des températures de l'air et du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, sécheresse, pics de chaleur et vents violents). Concrètement, on observe un rétrécissement de la saison humide, une réduction de la disponibilité en eau, un tarissement des nappes phréatiques, un taux de remplissage assez faible des barrages. Ces effets naturels viennent s'ajouter aux actions de l'homme à travers les activités socioéconomiques analysées plus haut.

Plusieurs études montrent que la population burkinabè est bien consciente des changements climatiques, surtout en milieu rural. Par exemple, selon une enquête faite en 2002-2003, 26% des ménages font état d'une augmentation des températures (contre 1% une diminution) et 74% d'un changement de pluviométrie (diminution et plus grande irrégularité dans le temps et l'espace des précipitations)⁶⁴. La prise de conscience des ménages est plus évidente dans les zones à climat sahélien et soudano-sahélien que dans la zone soudanienne où les précipita-

61 Selon les estimations du Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger (CSBE) environ 3,5 millions de Burkinabè résident en Côte d'Ivoire, un chiffre en gros semblable à celui calculé avant le début de la crise ivoirienne (Jeune Afrique, Quand l'étranger dérange..., No 2488, 14-20 septembre 2008, p. 28).

62 Voir par exemple Lachaud (2005a).

63 Voir par exemple Ouédraogo et al. (2006), pp. 9-10, et Dinar et al. (2008), pp. 22-24.

64 Ouédraogo et al. (2006), p. 23.

tions sont relativement abondantes. Au cours des dernières années plusieurs études ont mis en évidence le rôle important des prévisions sur les précipitations et de leur diffusion sur la prise de conscience du monde rural et sur les stratégies d'adaptation des ménages⁶⁵.

Les sols du Burkina Faso sont peu fertiles, avec des capacités de rétention d'eau limitées, ce qui bien sûr les rend très sensibles aux changements climatiques. L'agriculture est le secteur le plus exposé aux changements climatiques même si l'impact sur les autres secteurs, directement ou indirectement, ne doit pas être sous-estimé. Au cours des trente dernières années les paysans ont développé diverses stratégies d'adaptation au changement climatique (diversification des productions végétales et utilisation de variétés plus résistantes, altération du calendrier et des zones des cultures, changement des modes de production avec un recours à des méthodes plus intensives, migration temporaire, diversification des sources de revenu, etc.)⁶⁶. Les stratégies d'adaptation ne sont pas les mêmes dans les différents pays africains et à l'intérieur même de ces pays. Une des raisons en est que les changements climatiques diffèrent d'un pays à l'autre comme diffèrent les écosystèmes (et la combinaison d'écosystèmes). Une enquête auprès des paysans burkinabè indique que les changements dans l'utilisation d'engrais organiques, l'emploi de techniques de conservation des eaux et des sols, les mesures de reforestation, le recours à des semences améliorées et des techniques de culture plus efficaces sont les stratégies les plus courantes pour faire face à la baisse des précipitations et à l'augmentation des températures⁶⁷. Une étude économétrique récente conclut que l'agriculture burkinabè est plus sensible à la baisse des précipitations qu'à l'augmentation des températures et que les stratégies d'adaptation permettent de diminuer sensiblement l'impact négatif du changement climatique sur les revenus à l'hectare des agriculteurs⁶⁸.

Les pouvoirs publics et les partenaires au développement peuvent améliorer la résilience des ménages agricoles aux changements climatiques en agissant sur les contraintes à l'adaptation⁶⁹. Cet appui peut prendre plusieurs formes. Il peut s'agir par exemple d'un meilleur accès aux techniques les plus à même d'accélérer l'adaptation des ménages ruraux. Il peut s'agir aussi d'un accès plus facile à l'information sur les changements climatiques (entre autres les prévisions sur les précipitations). Il peut enfin s'agir d'aide à la recherche/développement pour la mise au point et la vulgarisation de variétés végétales plus résistantes et de techniques mieux adaptées aux conditions spécifiques du pays⁷⁰. Un obstacle important aux stratégies d'adaptation est la pauvreté. Les

65 Voir par exemple Ingram et al. (2002), West et al. (2008), et Roncoli et al. (2002).

66 Pour une discussion des stratégies d'adaptation en Afrique, voir Dinar et al. (2008), pp. 127-139.

67 Ouédraogo et al. (2006), tableaux 12 et 13, p. 36.

68 Ibid. Pour un résumé, voir Dinar et al. (2008), pp. 60-61.

69 Une enquête portant sur les obstacles à l'adaptation au changement climatique permet de mieux cerner les domaines d'intervention prioritaires (Dinar et al. (2008), pp. 73-74). Selon cette enquête, 25-30% des paysans burkinabè considèrent que le manque de crédit (et d'épargne) constitue un obstacle à l'adaptation. 15-20% sont du même avis au sujet du manque (ou l'insuffisance) d'information sur les changements climatiques et les prévisions météorologiques. Le manque de semences appropriées et le manque de connaissance sur la manière de s'adapter sont perçus comme un obstacle par moins de 5% des paysans. Il est intéressant de voir qu'un paysan burkinabè sur quatre considère qu'il n'existe pas de barrière à l'adaptation au changement climatique.

70 Pour une présentation des programmes et activités de recherche sur les changements climatiques au Burkina Faso, voir Raben (2008), ch. 4.

ménages pauvres ont un accès limité aux terres cultivables, un accès limité aux techniques de production, un accès limité au crédit, un accès limité à l'information, etc., autant de facteurs structurels qui rendent difficiles leurs stratégies d'adaptation. Cela étant, le succès de la politique de réduction de la pauvreté est aussi un bon moyen pour améliorer l'adaptation du monde paysan aux changements climatiques.

Mobilisation des ressources fiscales et ciblage du CSLP

Le Burkina Faso connaît un déficit social: les progrès économiques, même limités, ne se traduisent pas en avancées sociales du même ordre de grandeur. La comparaison des classements du pays en termes de PIB par habitant et d'IDH illustre bien ce déficit social. Trois raisons peuvent être avancées pour l'expliquer. Tout d'abord, les recettes fiscales à la disposition du gouvernement (qui sont complétées par celles de l'aide au développement) ne sont pas suffisantes pour financer la politique sociale au sens large du terme (CSLP, retraites, etc.). Ensuite, la répartition des dépenses du CSLP n'est pas assez orientée en faveur des régions les plus pauvres et des ménages les plus démunis. Enfin, l'efficacité des mesures n'est pas optimale et leurs coûts pourraient être diminués par une meilleure utilisation des ressources sans remettre en cause les effets attendus des mesures sur la réduction de la pauvreté.

Des mesures sont nécessaires dans ces trois domaines pour permettre au pays de combler le déficit social. Au niveau des ressources internes, il est évident que les réformes fiscales entreprises à ce jour n'ont pas réussi à augmenter suffisamment les rentrées fiscales, et ce malgré le programme de convergence de l'UEMOA. L'appui budgétaire peut même avoir eu l'effet contraire sur la mobilisation des recettes internes. Une réflexion sur le système fiscal burkinabè est nécessaire : choix « optimal » d'impôts, impact de ce choix sur la base fiscale et la croissance, efficacité de l'administration en charge de la collection des impôts, etc. Cette réflexion est nécessaire en raison des ambitions sociales du gouvernement burkinabè. Elle est aussi nécessaire en raison des négociations en cours avec l'Union Européenne au sujet de la signature d'un APE et de l'impact à terme de la libéralisation partielle des échanges entre la CEDEAO et l'UE sur les finances publiques. Les études sur l'impact fiscal de l'APE estiment les pertes de droits de douane à 4-6% des recettes budgétaires au Burkina Faso, soit moins de la moitié de l'appui budgétaire des partenaires au développement en 2006⁷¹.

Les investissements engagés dans le cadre du CSLP reflètent peu les différences d'incidence de la pauvreté entre les régions. Pour des dépenses, comme la gouvernance, la stabilisation macroéconomique ou l'amélioration du climat des affaires, cela est compréhensible. Mais cela est plus discutable pour les dépenses dites sociales (éducation et santé essentiellement) si l'objectif est de réduire la pauvreté totale par l'intermédiaire d'une réduction plus rapide de la pauvreté dans les pro-

71 Pour un résumé des études, voir Hinkle et al. (2006), tableau 2, p. 269. L'étude d'impact de l'APE sur l'économie burkinabè estime les pertes fiscales à 11,9 milliards de FCFA (en moyenne annuelle), ce qui correspond à 3% des recettes budgétaires totales en 2006. Secrétariat Général des Etats ACP/Commission Européenne (2005), pp. 98-99

vinces les plus exposées aux risques de pauvreté (rattrapage). Une meilleure connaissance des effets de redistribution dans l'espace des dépenses entreprises dans le cadre du CSLP est nécessaire.

L'approfondissement du processus de décentralisation, en donnant plus de pouvoir aux collectivités locales, et l'amélioration de la gouvernance, en rendant les décideurs publics plus redevables envers les citoyens quelque soit leur lieu de résidence, peuvent contribuer à modifier la répartition des dépenses en faveur des régions les plus pauvres. A contrario, la faiblesse de la société civile au niveau local et la main mise des élites locales sur le processus de décentralisation entretiennent le décalage entre les besoins régionaux en termes de lutte contre la pauvreté et la répartition spatiale des dépenses entreprises dans le cadre du CSLP⁷².

Les moyens financiers disponibles pour le CSLP sont limités par les recettes fiscales et non fiscales et par les aides apportées au budget de l'Etat. Faire des économies sur ces moyens, grâce à une meilleure utilisation des ressources, sans affecter les résultats attendus permet de libérer des moyens supplémentaires pour la lutte contre la pauvreté. Il y a à l'évidence des gains d'efficacité qu'il est par nature difficile de chiffrer, en partie parce que ces gains varient fortement d'un type de dépenses à un autre. Une mise en relation des moyens mis à la disposition des régions (et collectivités locales) et des résultats en termes de réduction de la pauvreté au niveau régional (voire local) peut donner une indication de l'importance du moindre coût et des gains potentiels d'efficacité. A priori, le processus de décentralisation en cours peut améliorer l'efficacité du CSLP en rendant la chaîne des dépenses plus transparente, en encourageant le contrôle local de la gestion des fonds publics et en diminuant les risques de corruption. Pour en tirer le plus grand bénéfice, le processus de décentralisation devrait être accompagné par des campagnes de diffusion de l'information sur les dépenses publiques destinées aux régions et collectivités locales, mesure qui s'est avérée très efficace dans d'autres pays⁷³.

72 Delavallade (2007), pp. 280-282. Le mécanisme de « capture » du processus de décentralisation par les élites locales a fait l'objet de plusieurs études de Jean-Philippe Platteau (voir par exemple Platteau et Gaspard (2003), Platteau (2004) et Platteau (2008)). Une étude portant sur le Burkina Faso propose un bilan nuancé du processus de décentralisation dans le pays (Sawadogo (2001), pp. 221-231)). Cette étude porte essentiellement sur la deuxième moitié des années 1990. Le processus de décentralisation a connu depuis un approfondissement. Une étude officielle récente conclue que le manque de moyens, du à la faiblesse de la base imposable et des transferts de l'Etat, limite fortement le rôle positif que pourraient jouer les collectivités locales dans la politique de lutte contre la pauvreté (Ministère de l'Économie et des Finances (2008), pp. 37-38).

73 Pour une illustration, voir Svensson (2006), pp. 124-127.

Bibliographie

- Alfari, I. (2008) : Désertification : causes et conséquences au Sahel, publication du Centre Régional AGRHYMET, Niamey – CILSS.
- Arvis, J.-F., Raballand, G. et Marteau, J.-F. (2007) The Cost of Being Landlocked : Logistics Costs and Supply Chain Reliability, World Bank Policy Research Working Paper 4258, World Bank, Washington, D.C.
- Assemblée des députés du peuple (1997) Loi N°005/97/ADP portant Code de l'Environnement au Burkina Faso.
- Banerjee, A. V. et Duflo, E. (2007) The Economic Lives of the Poor, *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 21, No. 1, pp. 141-168.
- Banque Africaine de Développement (2007) Les Ressources Naturelles au Service du Développement Durable de l'Afrique, Rapport sur le Développement en Afrique 2007, Economica, Paris.
- Banque Mondiale (2006) Création d'emplois pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso, Rapport no 38335, Washington, D.C.
- Banque Mondiale (2007) Burkina Faso Engagement renouvelé en faveur de l'irrigation en Afrique, Banque Mondiale, Washington D.C.
- Belemviré, A., Maïga A., Sawadogo H., Savadogo M, et Ouédraogo S. (2008) : Evaluation des impacts biophysiques et socioéconomiques des investissements dans les actions des ressources naturelles au Nord Plateau central du Burkina Faso. Etude Sahel - Burkina Faso, CILSS, Ouagadougou.
- Bernabé, S. et Krstic (2005) Labor Productivity and Access to Markets Matter for Pro-Poor Growth – The 1990s in Burkina Faso and Vietnam, mimeo, World Bank, Washington D.C..
- Bourdet, Y., Koné, M. et Persson, I. (2006) Genre et économie au Burkina Faso – Vers l'égalité des chances ?, Country Economic Report 2006 :7, Asdi : Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement.

- Bourdet, Y. et Gullstrand, J. (2007) The EU and Regional Integration in West Africa : Assessing the Effects of Deepening and Enlargement, dans Y. Bourdet, J. Gullstrand et K. Olofsdotter (réd.) The European Union and Developing Countries – Trade, Aid and Growth in an Integrating World, Edward Elgar Publishing, Cheltenham.
- Brilleau, A.; Coulibaly, S.; Guilbert, F.; Koriko, O.; Kuepie, M.; et Ouedraogo, E. (2005) Le secteur informel: Performances, insertion, perspectives, enquête 1-2-3, phase 2, Statéco, no. 99.
- CIFOR (Center for International Forestry Research), 2006 Désertification, changement climatique et forêts dans le Sahel Exposé introductif à la première rencontre des partenaires en Afrique de l'Ouest Projet Adaptation des Forêts Tropicales aux Changements Climatiques (TROFCCA), Ouagadougou, Burkina Faso.
- Collier, P. (2007) The Bottom Billion – Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It, Oxford University Press, Oxford.
- CONAGESE (1999) Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Delavallade, C. (2007) Lutte contre la corruption au Burkina Faso et réformes de la gestion budgétaire, Afrique contemporaine, 2007/3-4.
- Dinar, A., Hassan, R., Mendelsohn, R. et Benhin, J. (2008) Climate Change and Agriculture in Africa – Impact Assessment and Adaptation Strategies, Earthscan, London et Sterling.
- Diop, A., Dufrénot, G. et Sakho, E.H.A. (2008) Ouverture commerciale, intégration régionale et développement, dans E.H.A. Sakho et G. Dufrénot (réd.) Enjeux des Politiques Macroéconomiques des Pays de l'UEMOA, Economica, Paris.
- Djankov, S. et Ramalho, R. (2008) Employment Laws in Developing Countries, à paraître dans Journal of Comparative Economics.
- Dufrénot, G., Ndeye, J. et Sakho, E.H.A. (2008) Les enjeux de la transition fiscale dans les pays de l'UEMOA, dans E.H.A. Sakho et G. Dufrénot (réd.) Enjeux des Politiques Macroéconomiques des Pays de l'UEMOA, Economica, Paris.
- Dutour, J.C. (1981) Rapport d'évaluation du programme "Puits et forages – FDR III" dans l'ORD du Centre-Nord.
- EDENE (2000) Base de données énergétiques du Burkina Faso, Ouagadougou.
- FMI (2005) Burkina Faso: Selected Issues and Statistical Appendix, IMF Country Report No. 5/358.
- FMI (2007) Burkina Faso: Request for a Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility - Staff Report, IMF Country Report No. 07/153.
- FMI (2008a) Burkina Faso – Selected Issues, IMF Country Report No. 08/169.
- FMI (2008b) Deuxième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, juillet 2008, Rapport du FMI no 08/257.

- Granich, S. (2006) Report on designation of 2006 as the International Year of Deserts and Desertification, *Tiempo, Bulletin on Climate and Development*, Vol. 59, pp. 8-12.
- Grimm, M. et Günther, I. (2006) Growth and Poverty in Burkina Faso : A reassessment of the Paradox, *Journal of African Economies*, Vol. 16, No. 1, pp. 70-101.
- Grim, M. et Günther, I. (2004) How to achieve pro-poor growth in a poor economy – The case of Burkina Faso, Report prepared for the Operationalizing Pro-Poor Project (OPPG) commissioned by the World Bank, DFID, AFD, and BMZ (GTZ and KFW).
- GTZ (2004) Valorisation des capacités locales de gestion décentralisée des ressources naturelles, l'expérience du PSP/GTZ dans le Sahel Burkinabè.
- Hinkle, L., Hoppe, M., et Newfarmer, R. (2006) Beyond Cotonou: Economic Partnership Agreements in Africa, dans R. Newfarmer (réd.) *Trade, Doha, and Development – A Window into the Issues*, World Bank, Washington, D.C.
- Ingram, K.T., Roncoli, M.C. et Kirshen, P.H. (2002) Opportunities and constraints for farmers of west Africa to use seasonal precipitation forecasts with Burkina Faso as a case study, *Agricultural Systems*, Vol. 74, pp. 331-349.
- INSD (2003a) Burkina Faso – La Pauvreté en 2003, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ouagadougou.
- INSD (2003b) Analyse des résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ouagadougou.
- INSD (2003c) L'emploi, le chômage et les conditions d'activités dans l'agglomération de Ouagadougou, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Économie et du Développement, Ouagadougou.
- Konseiga, A. (2006) Household Migration Decisions as Survival Strategy: The Case of Burkina Faso, *Journal of African Economies*, Vol. 16, No. 2, pp. 198-233.
- Lachaud, J.-P. (2003) Dynamique de pauvreté, inégalité et urbanisation au Burkina Faso, Presses Universitaires de Bordeaux, Bordeaux.
- Lachaud, J.-P. (2005a) Crise ivoirienne, envois de fonds et pauvreté au Burkina Faso, *Revue Tiers Monde*, No. 183, pp. 651-673.
- Lachaud, J.-P. (2005b) A la recherche de l'insaisissable dynamique de pauvreté au Burkina Faso – Une nouvelle évidence empirique, Document de travail 117, Centre d'économie du développement, Université Bordeaux IV.
- Lachaud, J.-P. (2007) Measuring Pro-Poor Growth in Burkina Faso, *Revue d'économie du développement*, 2007/1 – no 21.
- Leenhardt, B. (2005) Le poids de l'informel en UEMOA, premières leçons en termes de comptabilité nationale des enquêtes 1-2-3 de 2001-2003, Rapport thématique Jumbo, no. 8, Agence Française de Développement.

- Loayza, N. V., Oviedo, A. M. et Servén, L. (2007) The impact of regulation on growth and informality : cross-country evidence, B. Guha-Khasnosbis, R. Kanbur et E. Ostrom (réd.) *Linking the Formal and Informal Economy*, Oxford University Press, Oxford.
- Lucca, de F. et Raffinot, M. (2007) Aide budgétaire : le cas du Burkina Faso, *Afrique contemporaine*, 2007/3-4.
- Lundström, S. et Ronnås, P. (2006), *Integrated Economic Analysis for Pro-Poor Growth*, Department for Policy and Methodology, Swedish International Development Cooperation Agency, Stockholm.
- Maur, J.-C. (2008) *Regionalism and Trade Facilitation : A Primer*, Policy Research Working Paper 4464, World Bank, Washington, D.C.
- Mesplé-Somps, S. ; Robilliard, A.-M. ; Gräb, J. ; Cogneau, D. et Grimm, M. (2008) *Coton et pauvreté en Afrique de l'Ouest : Analyse comparée des conditions de vie des ménages au Mali et au Burkina Faso*, Dial, Paris.
- Ministère du Commerce, de la Promotion des Entreprises et de l'Artisanat (2007) *Burkina Faso – Le Défi de Diversification pour un Pays Enclavé – Étude diagnostique sur l'intégration commerciale, Cadre Intégré*.
- Ministère de l'Économie et du Développement et Programme des Nations Unis pour le Développement (2005) *Analyse des déterminants de la pauvreté dans la Boucle du Mouhoun*, ONAPAD Série études, Ouagadougou.
- Ministère de l'Économie et des Finances (2007) *Bilan de mise en œuvre du programme d'actions prioritaires du CSLP pour l'année 2006*, juin 2007, Ouagadougou.
- Ministère de l'Économie et des Finances (2008) *Décentralisation au Burkina Faso : viabilité des communes et lutte contre la pauvreté*, Direction générale de l'économie et de la planification, Ouagadougou.
- Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (2008a) *Politique nationale de l'emploi*, Décret No 2008-271 /PRES/PM/MJE.
- Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (2008b) *Plan d'action opérationnel (PAO) pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi*.
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (2008) *Code du travail*, Loi No 028-2008/AN du 13 mai 2008.
- Moss, T. ; Pettersson, G. et van de Walle, N. (2008) *An Aid-Institutions Paradox ? A Review Essay on Aid Dependency and State Building in Sub-Saharan Africa*, dans W. Easterly (réd.) *Reinventing Foreign Aid*, MIT Press, Cambridge et Londres.
- Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) *Résultats de la période du 16 juin au 30 septembre 2008, cinquième rapport*, USAID/CEDEAO/UEMOA.
- OCDE (2001) *Liens entre pauvreté, environnement et égalité homme-femme*.

- Ouédraogo K. (2001) L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) Burkina Faso.
- Ouédraogo, F. C. (2006) La vulnérabilité alimentaire au Burkina Faso, L'Harmattan, Paris.
- Ouédraogo, M., Some, L. et Dembele, Y. (2006) Economic Impact Assessment of Climate Change on Agriculture in Burkina Faso : A Ricardian Approach, Centre for Environmental Economics and Policy in Africa (CEEPA), University of Pretoria.
- Parent, D. (2006) Youth Labor Market in Burkina Faso: Recent Trends, SP Discussion Paper, NO. 0607, Social Protection, World Bank, Washington, D.C.
- Persson, M. (2008) Trade Facilitation and the EU-ACP Economic Partnership Agreements, *Journal of Economic Integration*, Vol. 23, No 3, pp. 518-546.
- Persson, M. (2009) From Trade Preferences to Trade Facilitation, *Lund Economic Studies*, no. 151, Lund University.
- Pinstrup-Andersen, P. et Shimokawa, S. (2007) Infrastructures rurales et développement agricole, *Revue d'économie du développement*, 2007/4, No 21.
- Platteau, J.-P. (2004) Le développement décentralisé, stratégie de réduction de la pauvreté ?, *Afrique contemporaine*, No. 211 (3), pp. 159-214.
- Platteau, J.-P. (2008) Information Distortion, Elite Capture, and Task Complexity in Decentralised Development, Centre for Research on the Economics of Development, University of Namur.
- Platteau, J.-P. et Gaspard, F. (2003) The Risk of Resource Misappropriation in Community-Driven Development, *World Development*, Vol. 31, No. 10, pp. 1687-1703.
- Ponty, N. (2008) La place des enquêtes dans le suivi-évaluation des politiques au Burkina-Faso, miméo, PNUD, à paraître dans le *Journal Statistique Africain* en 2008.
- Raben, K. (2008) Une étude des activités de lutte contre le changement climatique au Burkina Faso, Ambassade du Danemark au Burkina Faso, Ouagadougou.
- Raffinot, M. (1999) Les infortunes de la vertu : le cas du Burkina Faso, dans J.-Y. Moisseron et M. Raffinot (réd.) *Dette et Pauvreté – Solvabilité et allègement de la dette des pays à faible revenu*, Dial et Economica, Paris.
- Raffinot, M. (2009) Ownership : l'appropriation des politiques de développement, de la théorie à la mise en pratique, Document de Travail DT/2009-02, Dial, Paris.
- Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2005) Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté en Afrique : Expérience et point de vue de la population de huit métropoles, Enquêtes 1-2-3, Document de Travail DT/2005-18, Dial, Paris.

- Reij, C. et Thiombiano, T. (2003) Développement rural et environnement au Burkina Faso : La réhabilitation de la capacité productive des terroirs sur la partie nord du Plateau Central entre 1980 et 2001, Rapport de synthèse, GTZ ; Ambassade des Pays-Bas, USAID.
- Reij, C., Tappan G. et Belemviré, A. (2005) Changing land management practices and vegetation on the Central Plateau of Burkina Faso (1968-2002), *Journal of Arid Environments*, Vol. 63, pp. 642-659.
- REN-LAC (2007) Etat de la corruption au Burkina Faso – Rapport 2006, Réseau National de Lutte Anti-Corruption, Ouagadougou.
- Roncoli, C., Ingram, K.T., Jost, C.C., Kirshen, P.H. et Yaka, P. (2002) Farmers' Behavioral Responses to Seasonal Rainfall Forecasts in the Sahel-Sudan, Department of Crop and Soil Sciences, The University of Georgia.
- Sawadogo, H. (2003) Impact des aménagements sur les systèmes de production, les rendements et la sécurité alimentaire des exploitations agricoles, Etude Plateau Central, Rapport de travail no. 2, Groupe de recherche GTZ, PATECORE, US-AID, Pays Bas, Ouagadougou.
- Sawadogo, R.A. (2001) L'État africain face à la décentralisation, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Karthala, Paris.
- Secrétariat Général des Etats ACP/Commission Européenne (2005) Préparation d'un accord de Partenariat Economique Union Européenne – Afrique de l'Ouest, Contrat no 8 ACP TPS 110 « Renforcement des capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique », Rapport Définitif, Volume 1.
- Secrétariat Permanent du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), 1994 Tome 1, 2^{ie} édition, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Svensson, J. (2006) The institutional economics of foreign aid, *Swedish Economic Policy Review*, vol. 13, no 2.
- Thiombiano, T. (2004) Économie de l'environnement et des ressources naturelles, L'Harmattan, Paris.
- Thiombiano, T. (2009) Controverse théorique et empirique posée par le comportement des producteurs-consommateurs: un approfondissement du débat, *Revue CEDRES-Etudes*, n° 49 1^{er} semestre 2009, Université de Ouagadougou.
- Tsimpo, C. et Wodon, Q. (2007) Poverty among Cotton Producers – Evidence from West and Central Africa, *Poverty Data, Measurement and Policy*, Special Expanded Edition no. 283, World Bank.
- UNCTAD (2007) World Investment Report 2007 – Transnational Corporations, Extractive Industries and Development, United Nations, New York et Genève.
- UNCTAD (2008) World Investment Directory, Volume X Africa 2008, United Nations, New York et Genève.

- West, C.T., Roncoli, C. et Ouattara, F. (2008) Local Perceptions and Regional Climate trends on the Central Plateau of Burkina Faso, *Land Degradation & Development*, Vol. 19, No. 3, pp. 289-304.
- Wetta, C. et Koné, M. (2008) Pauvreté chronique au Burkina Faso, Programme de recherche sur la pauvreté chronique au Burkina Faso, Document de travail no 1.
- World Bank (2008a) *Doing Business 2008 – Burkina Faso*, World Bank, Washington, D.C.
- World Bank (2008b) *Doing Business 2009*, World Bank, Washington, D.C.
- World Bank (2008c) *Doing Business in Landlocked Economies 2009*, World Bank, Washington, D.C.

SWEDISH INTERNATIONAL DEVELOPMENT COOPERATION AGENCY

Address: SE-105 25 Stockholm, Sweden.

Visiting address: Valhallavägen 199.

Phone: +46 (0)8-698 50 00. Fax: +46 (0)8-20 88 64.

www.sida.se sida@sida.se

